



**COORDINATION INTER-ASSOCIATIVE
DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (CLE)**

ANNUAIRE DES ACTEURS SOCIAUX A AJACCIO

Institutionnels

Professionnels

Bénévoles des associations

humanitaires, caritatives et solidaires

septembre 2017

SOMMAIRE

Table des matières

Ville d' Ajaccio- Actions sociales	6
I- Le Centre communal d' action sociale (CCAS)	6
II- Le Service social de la Ville.....	6
III- Les aides légales : dossiers traités par la Mairie d' Ajaccio.....	7
IV- Retraités : le relais gérontologique social (RGS)	8
V- Pôle Seniors : la Maison des aînés	8
VI- Aide alimentaire : l'Epicerie éducative.....	9
VII- Enfants : le Dispositif de réussite éducative (DRE)	9
VIII- Jeunesse et vie de quartiers	11
1- Mission Locale de l' emploi (voir chapitre contacts- jeunes).....	11
2- Centres sociaux.....	11
Communauté d' agglomération du pays ajaccien (CAPA).....	14
I- Développement social local	14
II- CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance).....	14
III- L' habitat	15
Le Programme Local de l' Habitat (PLH)	15
L' Opération Programmée d' Amélioration de l' Habitat (OPAH) Villages et Hameaux anciens	15
La Maison de l' habitat durable	16
IV- Handicap et accessibilité	16
V- Développement économique	16
Financement	16
Mission Entrepreneur, Entreprise, Emploi (M3E)	17
Economie sociale et solidaire.....	17
Autres missions.....	17
Département Corse du sud-Actions sociales	19
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations- DDCSPP.....	19
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale DRJSCS.....	20
Conseil territorial Corse (CTC)-Actions économiques et sociales	21
Agence du développement économique de la Corse (ADEC)	21
Formation.....	22
1- Enseignement secondaire.....	22
2-Universités	23
Formation professionnelle et apprentissage	23
Sport et jeunesse.....	25
Collectivité Territoriale de Corse, 22, cours Grandval, 20000 Ajaccio.....	26

Les actions en faveurs des jeunes - Contrat Urbain de Cohésion Sociale d’Ajaccio	26
Associations caritatives et humanitaires	27
FICHE I - Accueil de jour.....	27
Secours catholique.....	27
Falep : accueil de jour « Stella Maris ».....	27
Secours populaire	27
Croix-Rouge.....	27
FICHE 2- Aide alimentaire à Ajaccio	28
Secours populaire	28
Fraternité du partage- Restaurant social.....	28
Croix -Rouge.....	28
Présence Bis	28
Les Restos du cœur des Salines	28
Ateliers cuisine au Secours catholique	28
FICHE 3- Hébergement à Ajaccio.....	29
Centre d’hébergement d’urgence sociale-Alba	29
Hébergement d’une durée maximum de 15 jours ; possibilité de renouveler l’hébergement après 4 jours hors structure.	29
Fraternité du Partage – CHRS Sperenza.....	29
Falep 2A – CHRS Saint Charles -Pietralba.....	29
Intermédiation locative (Croix-Rouge).....	29
FICHE 4- Vestiaire	30
Secours populaire : la boutik’solidaire.....	30
Croix Rouge : la Fripi’ Croix Rouge	30
Les Restos du cœur	30
FICHE 5 – Accompagnement scolaire, initiation à la langue française et culture	31
Secours populaire	31
Secours catholique.....	31
Les Restos du cœur	31
Croix-Rouge.....	31
FICHE 6- Aides spécifiques aux familles	32
Secours catholique : aide financière	32
Secours catholique : accompagnement vers l’emploi	32
Croix-Rouge : accueil des familles en attente de parloir.....	32
Secours populaire : accès aux loisirs, sorties culturelles et sportives, aide à la rentrée scolaire et aux vacances	33
Les Restos du cœur : cours de danse pour les enfants (après-midi du mardi et du samedi) et sorties ludiques	33
Falepa : garage solidaire et permis de conduire solidaire	33
Self Garage - Meca-Self.....	33
Falepa : Meubles et électroménagers	33
FICHE 7 : Insertion professionnelle	34
Falepa.....	34

Centre permanent d’initiation à l’environnement-CPIE	34
FICHE 8- Entreprises- conseil et microcrédit	36
Conseil : ECTI Corse du Sud.....	36
Microcrédit : ADIE (Association pour le droit à l’initiative économique)	36
FICHE 9- Santé	37
Médecins du monde	37
Aiutu Corsu (Sida)	37
Corsica Sida	37
Ligue contre le cancer-Comité de Corse du Sud	37
Inseme –Transport des malades sur le continent.....	38
Association des paralysés de France-Corse APF-Corse	38
FICHE 10 : Jeunesse- accompagnement, prévention	39
Falep.....	39
FICHE 11- Lutte contre la violence	40
Corsavem (Corse Aide aux Victimes d’infractions et de Médiation pénale).....	40
FICHE 12- Accueil et régularisation des étrangers	41
Ligue des droits de l’homme : Mme Pacou 06 63 96 09 63	41
FICHE 13 : Coordination de lutte contre l’exclusion (CLE)	42
CONTACTS UTILES	43
AIDE FINANCIERE.....	43
Caisse d’allocations familiales (CAF)	43
Conseil général : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	43
LOGEMENT	44
Maison de l’habitat durable -CAPA.....	44
Agence nationale de l’habitat-ANAH	44
ADIL (Agence départementale pour l’information sur le logement) 2A	44
Bailleurs sociaux.....	45
CNL 2A (Fédération Départementale du Logement de la Corse du Sud).....	45
Permanences juridiques : lundi, mardi et jeudi : 14h à 16h	45
ISATIS - Una Casa Prima : logement avec accompagnement.....	45
TRAVAIL- EMPLOI- CREATION D’ENTREPRISES	47
Pôle Emploi	47
Chambre de commerce et d’industrie de la Corse du Sud	47
Formation professionnelle continue.....	47
Corse Active	47
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	49
CRESS CORSICA, Chambre régionale de l’économie sociale et solidaire	49
A PROVA, Coopérative d’activités et d’emploi	50

Projet SCIC Fà Sapè	50
SANTE.....	52
Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).....	52
Urgences Hôpital de la Miséricorde.....	52
Unité Mobile d'action psychiatrique pour personnes précarisées (UMAPPP) de Castelluccio	52
Consultation dentaire de premier recours UMCS (Union des mutuelles de Corse du sud)	52
Aide médicale gratuite.....	52
Centre départemental de la vaccination de la Corse du sud	52
Centre départemental de dépistage (CEGIDD)	53
Centre départemental de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires..	53
Centre de protection maternelle et infantile (PMI).....	53
Consultations et soins addictologie gratuits.....	53
Sida, centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit	54
Centre de planification familiale.....	54
Psychiatrie infanto-juvénile	54
Agence nationale de la santé -ARS	55
Instance régionale d'éducation de de promotion de la santé -IREPS	55
Santé Animal	55
HANDICAPS-AIDE.....	56
Maison départementale des personnes handicapées- MDPH.....	56
Soutien des personnes souffrant de troubles psychiques-	56
Etablissement et service d'aide par le travail - ESAT ADAPEI	56
ENFANCE -JEUNES - FAMILLES	58
Aide sociale à l'enfance.....	58
Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ARSEA)	58
Mission locale d'Ajaccio	59
Association de Soutien d'Accompagnement Familiale 2A (ASAF)	59
La maison ouverte du Conseil départemental de la Corse du Sud	59
Union départementale des associations familiales (UDAF) 2A.....	60
CSJC Centre du sport et de la jeunesse en Corse.....	60
SENIORS- SERVICES.....	61
ADMR Corse du sud	61
Association corse pour les personnes âgées (ACPA)	61
Corssad.....	61
Union des Mutuelles de la Corse du Sud	61
Association Axe	61
L'Age de Diamant	61
DEFENSE DES DROITS ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	62
Enfance en danger : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)	62
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Corse du Sud (CIDFF2A)	62
Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Corse-du-Sud	62
Délégation régionale chargée des Droits des Femmes.....	62
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Corse du Sud (SPIP).....	62
ACCUEIL DES ETRANGERS – SITES OFFICIELS	64

Ville d'Ajaccio- Actions sociales

Relais des associations de la Ville d'Ajaccio

3, Rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

Tél: 04 95 10 63 32

Courriel : e.causse@ville-ajaccio.fr

relaisdesassociations@ville-ajaccio.fr

Site web : www.ajaccio.fr/Actualites-du-relais-des-Associations_r236html

Annuaire des associations d'Ajaccio : <http://www.observatoire-ajaccio.fr/quartiers/annuaire.php>

Personne ressource : Emmanuelle Causse

I- Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Responsable : Barbara Serreri

3 rue Sœur Alphonse 20000 Ajaccio

Tél : 04.95.51.52.88

Fax : 04 95 21 64 17

E-mail : ccas@ville-ajaccio.fr

Etablissement public administré par un Conseil d'Administration et présidé par le Maire, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et anime une action générale de prévention et de développement en étroite liaison avec les Institutions publiques et privées. Il peut, à cette fin, créer et gérer tout établissement ou service social ou médico-social. A titre principal, il gère un service public administratif, mais rien n'empêche le CCAS l'exercer à titre exceptionnel, une activité industrielle et commerciale.

Représentant de la CLE au conseil d'administration : Mathilde Fedi

II- Le Service social de la Ville

Il informe les Ajacciens sur l'accès à leurs droits dans de nombreux domaines (logement, santé, emploi, scolarité, droits légaux et sociaux, ...). Il met en place les actions d'accompagnement ainsi que les orientations nécessaires pour apporter une réponse efficiente adaptée aux situations rencontrées.

Information/Contact : secrétariat social. Tél : 04 95 51 52 88.

Permanence des assistantes sociales de la Ville : tous les mardis, de 8h30 à 12h

- **Marie-Hélène Moretti**

Direction de l'Action Sociale, 3 rue Sœur Alphonse. Tél. : 04 95 51 52 88

Secteur Sanguinaires/parc Berthault, Albert 1^{er}/Quartier des Etrangers, Cours Grandval Nord/Balestrino/Casone, Diamant, Vieille Ville, Avenue Impératrice Eugénie/Jardins de l'Empereur, Salario/Saint Antoine sud, Route du Vittulo, Sainte Lucie.

- **Jeanne-Marie Mufraggi**

Centre social des Salines, Résidence Petra di Mare. Tél. : 04 95 20 30 59

- Secteur Salines/Mezzavia, Pietralba/ St Joseph, Vazzino/Ricanto, Aspretto, Av. Maréchal Lyautey, Résidence La Clairière, Rocade côté Arthur Giovani.
- **Kathy Mayeur**
Maison de quartier des Cannes. Tél : 04 95 22 54 16
Secteur Les Cannes, Mandarina/ Bodiccione, Mezzavia, St. Jean/ Loretto, Alata/Milleli/Saint Antoine nord, Rocade /Finosello/Erbajolo, Domaine des Aulnes, Alzo Di Leva, Rocade côté centre commercial

Recommandation : pour un premier entretien, se munir de pièces d'identité et du numéro allocataire de la CAF. Selon la nature de votre demande des pièces complémentaires pourront vous être demandée.

III- Les aides légales : dossiers traités par la Mairie d'Ajaccio

Ces dossiers peuvent être traités à la Mairie d'Ajaccio qui travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires en constituant les demandes et en les transmettant aux autorités décisionnelles compétentes, telles que le Conseil départemental, les organismes de Sécurité Sociale ou autres.

Accueil public : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

CCAS— 3 rue sœur Alphonse 20000 Ajaccio. Tél. : 04 95 51 52 88, Fax. : 04 95 21 64 17

Personne Ressource : **Jean-Pierre GIOCANTI**

RSA : Le CCAS est service instructeur de la demande de RSA qui est ensuite transmise au Conseil Départemental de Corse du Sud. L'allocation est réservée aux personnes dépourvues ou ayant peu de revenus, *versée par la CAF après accord du Conseil Départemental*. La personne doit obligatoirement résider en France de manière stable et régulière pour la percevoir.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (à domicile) APA : prestation versée par *le Conseil Départemental*, elle s'adresse **aux personnes âgées de soixante ans et plus**, résidant de manière stable sur le territoire français et ne pouvant plus, ou difficilement, effectuer les actes essentiels de la vie courante (selon leurs degrés de dépendance physique ou psychique), comme se déplacer, s'habiller, préparer ses repas, etc... Cette allocation permet de financer, les différentes aides liées à leur perte d'autonomie (emploi d'une aide à domicile, portage des repas, aides techniques etc...). Il n'y a pas de conditions de ressources, mais l'aide sera plus ou moins importante pour ceux dont les revenus sont élevés.

Aides ménagères (aide à la toilette, ménage...) pour les **personnes âgées d'au moins 60 ans** (entre 60 ans et 65 ans, certificat médical obligatoire). Cette aide est financée par le *Conseil Départemental* si les revenus sont inférieurs à 800 euros pour une personne ou 1242 euros pour un couple. Si les revenus sont supérieurs à ces montants, vous pouvez vous adresser auprès de vos caisses de retraites.

Allocation de solidarité aux personnes âgées ASPA (*Service de l'allocation aux personnes âgées SASPA -Caisse des Dépôts et Consignations de Bordeaux*) : pour les **personnes âgées de 60 ans et plus** (certificat médical obligatoire entre 60 et 65 ans ou décision de la MDPH attestant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50%) **n'ayant jamais cotisée auprès d'un régime de retraite et ne bénéficiant pas d'une pension de réversion**, résider de façon stable et régulière sur le territoire français.

Placement en établissement pour personnes âgées et handicapées dont les revenus ne permettent pas de couvrir la totalité des frais d'hébergement. 85% (70% pour les personnes handicapées) des revenus du demandeur sont versés à l'établissement. Une enquête est également effectuée auprès des obligés alimentaires (descendants) afin de déterminer une éventuelle participation. Le *Conseil Départemental* prendra à sa charge les frais restants.

Couverture Maladie Universelle : la CMU permet aux personnes ayant de faibles revenus, d'accéder à une complémentaire santé gratuite (Plafond mensuel pour une personne : 720 euros).

Aide pour une complémentaire santé : elle s'adresse aux personnes dont les revenus sont supérieurs au plafond CMU (plafond mensuel pour une personne : 973 euros. Elle prend en charge une partie du contrat de complémentaire santé.

Domiciliation du courrier : permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative indispensable pour solliciter des aides de la CAF :

CCAS, 3 rue Sœur Alphonse, 20 000 Ajaccio. Tél : 04 95 51 52 88
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30

IV- Retraités : le relais gérontologique social (RGS)

Renseignements et contact : Fabienne SANTONI

Tel : 04 95 51 52 88

Fax : 04 95 21 64 17

Mail : f.moulinas@ville-ajaccio.fr

Le relais concerne les **retraités**. Il intervient en complément des structures de prise en charge des soins et des aides à domicile des personnes âgées. Cela se traduit par une évaluation des droits sociaux et un accompagnement vers la consolidation du lien social. Les objectifs sont :

- Evaluer les besoins en matière de santé grâce à l'évaluation gérontologique standardisée et orienter vers les professionnels compétents (associations, CLIC...)
- Vérifier si la personne âgée profite de tous ses droits sociaux (APA, retraite, Allocation logement...)
- Faire le bilan fonctionnel de la maison (cuisine, salle de bain...)
- Garantir une prise en charge adaptée aux besoins de la personne âgée
- Accompagner la personne âgée vers plus d'autonomie.

V- Pôle Seniors : la Maison des aînés

Personne ressource : Marie-Lou LEBOUGRE, responsable du Pôle Séniors
Maison des Aînés
Cité Grossetti - 20000 Ajaccio
Tél. : 04.95.25.13.46
Fax. : 04.95.25.55.24
Ouverture au public:
Du lundi au vendredi : de 8h00 à 16h00

Le pôle regroupe plusieurs services aux Seniors :

- **Le Panier de la solidarité** pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté. Un entretien préalable avec un travailleur social permet de rencontrer la personne et de mieux évaluer sa situation sociale et financière, déterminer la fréquence de retrait du panier, son contenu et notamment d'évaluer si cette personne souffre d'isolement. L'aide reçue permet de faire faire des économies et d'agir sur le budget des retraités afin d'éviter tout endettement. Sont pris en compte les conditions matérielles des bénéficiaires (micro-ondes, frigidaire, four, etc.). Les personnes âgées retirent leur panier ou mandatent leur aide à domicile ou peuvent se faire livrer si elles n'ont pas la possibilité de se déplacer.
- **Le portage des repas** pour favoriser le maintien à domicile des Séniors (plus de 60 ans) et des handicapés. Il préserve le lien social et veille à l'équilibre alimentaire et au bien vieillir des personnes âgées. Un repas est livré chaque matin du lundi au vendredi et de deux le samedi (un pour le Samedi et un pour le Dimanche. Il est confectionné en liaison froide, présentés dans des barquettes operculées et livrés par des véhicules frigorifiques. Le coût du repas est calculé en fonction des revenus,
- **Le Rdv de la Fraternité et ses animations** (ateliers hebdomadaires culturels, sportif, manuels, ou de loisirs)
- **Le Conseil Consultatif des Retraités de la Ville d'Ajaccio**, constitué des personnes retraitées volontaires qui assistent régulièrement aux animations proposées par le CCAS et/ou les associations faisant parties du Comité de pilotage. Réunion mensuelle. Groupes de travail thématiques (solidarité, prévention, canicule..).

VI- Aide alimentaire : l'Epicerie éducative

Information/contact : secrétariat social. Tél : 04 95 51 52 88

Ce dispositif est géré et encadré par des travailleurs sociaux de la Ville qui permet aux familles de bénéficier conjointement d'une aide alimentaire et d'un accompagnement socio-éducatif individuel (gestion budgétaire, remboursement d'impayés, ...) et collectif (atelier cuisine).

Epicerie éducative : ouverte du lundi au vendredi (8h-17h) à toute personne orientée par une assistante sociale – Immeuble Le Louisiane, rue Paul Colonna d'Istria- Ajaccio.

Atelier cuisine : tous les mardis, aux termes d'une convention signée en mai 2014 avec le CCAS d'Ajaccio, le Secours catholique met son local cuisine à la disposition de l'atelier du CCAS, consacré à la bonne gestion des repas et proposé dans le cadre de l'épicerie solidaire, pour mettre en pratique l'enseignement culinaire qu'il propose aux familles.

VII- Enfants : le Dispositif de réussite éducative (DRE)

Issu de la loi du 18 janvier 2005, relative à la cohésion sociale et à l'égalité des chances, et mis en place à Ajaccio en janvier 2007, ce programme s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la Politique de la Ville (Salines) et les quartiers placés en veille éducative (Cannes, Saint-Jean, Jardins de l'Empereur). Il s'agit d'une démarche à la fois éducative (promotion de l'autonomie, accès aux savoirs), de remédiation (rétablir des liens avec des institutions), préventive (dépister des difficultés précoces) et parfois corrective (en cas de rupture).

Depuis 2009, 1304 enfants et leurs familles ont bénéficié de l'accompagnement du DRE, afin de leur donner toute l'aide et la motivation nécessaires à leur insertion scolaire et sociale. Environ 80% des enfants sont sortis du Dispositif avec des résultats positifs et mieux armés pour poursuivre leur scolarité.

Les objectifs :

- donner leur chance aux enfants ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite,
- placer l'enfant et sa famille au cœur du Dispositif,
- construire ensemble, à travers une approche globale, un parcours de réussite personnalisé, concerté avec la famille et cohérent,
- redonner de l'espoir et des perspectives aux enfants et aux parents en perte de confiance,
- améliorer la relation à autrui.

La méthode : le DRE coordonne les dispositifs existants et « invente » lorsqu'il n'existe pas de solution ; chaque enfant bénéficie d'un parcours « cousu main » et les parents partenaires sont associés à chaque étape.

Le repérage des enfants : la majorité est repérée par les enseignants de l'Education Nationale (environ 60%) ; les autres sont orientés par les partenaires institutionnels et les différents travailleurs sociaux.

Domaine Social

Une assistante sociale est plus particulièrement chargée de ce domaine. Elle intervient prioritairement sur les secteurs Cannes / Salines. Après rencontre avec les familles, elle est chargée d'un accompagnement, suivant les besoins déterminés conjointement dans les domaines administratifs, économiques, de l'emploi, du logement et du soutien à la parentalité.

Domaine santé

Les dossiers relevant du champ sanitaire sont pris en charge par les médecins scolaires. Dans la plupart des cas, il s'agit, après consultation, d'orienter l'enfant vers un spécialiste, d'aider à la prise de Rendez-vous en collaboration avec la famille et parfois de prendre en charge certaines dépenses.

Domaine éducatif, sportif, culturel et soutien à la parentalité

Le DRE intervient sur tout ce qui est extérieur à l'école, mais concourt à la réussite scolaire (accès au sport et à la culture : médiathèques, musée...). Il accompagne les familles vers les différentes structures et les engage à l'autonomie. Il intervient en matière éducative sur le respect des lois, des règles et engage les familles au suivi du travail scolaire de leurs enfants.

Il met en œuvre, suivant les besoins recensés par les enseignants des actions spécifiques de soutien à la parentalité :

- « **ouvrir l'école aux parents** » ou comment mieux comprendre l'école, améliorer les relations avec les établissements et être « bons » parents d'élèves.
- « **Coup de pouce parents** » : ateliers réservés aux parents parlant peu ou pas le français afin de les aider à mieux suivre la scolarité de leurs enfants et les valoriser à leurs yeux (français/portugais et français/arabe)
- « **Lire en famille** » ou comment lire des histoires à ses enfants et s'amuser avec les mots et les livres

Domaine scolaire ou socio-éducatif

Le DRE oriente sur demande ou proposition vers les centres sociaux et ALSH afin que les enfants bénéficient d'un large panel d'animations et d'aides aux devoirs.

Il organise, avec le soutien de l'APFEE (agence pour favoriser l'égalité des chances à l'école) :

- les clubs « **Coup de Pouce** » (**lecture, écriture**) **pour les CP,**
- **les clubs CLEM (lecture, écriture et mathématiques) pour les CE1 ,**
- et prochainement, **des CLA en GS de maternelle (club langage) .**

VII- La Caisse des écoles

La Caisse des écoles est un établissement public présidé par le Maire et administré par un Comité d'Administration composé de membres de droit et de représentants des parents d'élèves. Elle intervient en faveur des enfants dans les domaines de la vie scolaire (social, culturel et éducatif). A ce titre elle prend en charge l'achat de divers matériels, en dotant chaque enseignant des écoles élémentaires et maternelles de la ville d'une somme de 38€ par élève et par an.

Cette dotation permet de fournir à chaque enfant des manuels, des fournitures scolaires, du matériel éducatif et sportif. La Caisse des écoles assure une aide aux RASED et aux classes spécialisées. Elle soutient aussi les familles en difficulté.

Son budget annuel est composé essentiellement de la dotation de la ville d'Ajaccio (200 000€). La participation des familles est une cotisation facultative de 5 € par année scolaire et par famille.

VIII- Jeunesse et vie de quartiers

Direction Jeunesse et vie des quartiers

Responsable : Maurice Martinez

3, rue Michel Bozzi 20000 Ajaccio Ajaccio Tél : 04 95 10 63 30

1- Mission Locale de l'emploi (voir chapitre contacts- jeunes)

2- Centres sociaux

2.1- Maison de quartier des Cannes

Rue François Simongiovanni, 20090 AJACCIO

Téléphone : **04 95 76 86 03**

Accueil : Du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Exemples de services :

- Permanence Assistante sociale : mardi 8h30-12h
- Accueil Centre social (information, aide constitution de dossiers
- DRE (dispositif réussite éducative) : ateliers
- Boutique puériculture/coin parents, épicerie éducative (CCAS)
- GRETA (formation continue pour adulte)
- PMI consultations
- Activités Association France Alzheimer, Mutualité française
- Samsah (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte-ARSEA) permanence
- A Prova (coopérative d'activités et d'emploi) permanence
- Soutien scolaire et aide aux devoirs, Secours populaire

2.2 - Centre social de Saint-Jean

Avenue Moncey, 6 rue Cardinali

Téléphone : **04 95 10 91 80**

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19 heures

Exemples de services :

- Mission Locale : assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Le premier mercredi du mois de 14h à 17h
- A Prova - Coopérative d'activités et d'emploi. Le premier mercredi du mois de 9h à 12h
- Information — Conseil :
- Journées d'information du Service Communal d'Hygiène et de Santé pour la sensibilisation à l'hygiène de vie, à la nutrition, à la santé, aux dangers du tabac, de la drogue et de l'alcool : une fois par mois.
- Eco-Conso : Sensibilisation aux modes de consommation, aux moyens de réduire les déchets et la pollution de l'air intérieur...

2.3- Centre social des Salines

Résidence Petra di Mare BT G, avenue Maréchal Juin
Téléphone : **04 95 20 30 59** @ cs.salines@ville-ajaccio.fr
Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h (fixe)

Certaines activités peuvent se dérouler au-delà de 18h et exceptionnellement le samedi et le dimanche.

Exemples de services :

- Assistante sociale, le mardi de 8h30 à 12h.
- Pré-accueil social par un agent Ville d' Ajaccio tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- Accueil accès aux droits par un agent Ville d' Ajaccio, tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h : information, délivrance et/ou aide à la constitution de dossiers administratifs (CMU, APA, demande de logement...)
- Etat-civil par un agent Ville d' Ajaccio tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h à 17h : délivrance de dossiers CNI et passeport / par délégation de signature du Maire : certificat de vie, authentification de signature, certification conforme
- Médiateur social FALEP : tous les mardis de 9h à 12h
- Mission Locale : les deuxièmes mercredis du mois
- ADIL permanence : le troisième jeudi du mois de 9h30 à 11h30
- Consultation de nourrissons hebdomadaire (PMI CD2A)
- Consultation sage-femme hebdomadaire (PMI CD2A)
- Soutien scolaire Secours populaire
- Ateliers de Savoirs Socio Linguistiques, GRETA de la Corse du Sud, trois demi-journées par semaine
- A Prova : Coopérative d'activités et d'emploi

2.4- Jardins de l'empereur : Maison de services au public (MSAP)

Résidence Napoléon, Avenue de la Grande armée, 20000 AJACCIO
Téléphone : 04 95 10 25 01
n.martelli@ville-ajaccio.fr
Accueil en semaine : 8h-12h/12h45-16h
Des permanences sont assurées par différents organismes: **Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans** : les 2ème et 4ème jeudi après-midi de chaque mois de 14h à 16h - **AFPA** : le 1er jeudi matin de chaque mois de 9h30 à 12h - **Défenseur des droits**: le 1er mardi après-midi de chaque mois de 14h à 16h - **Ava Basta** les 2ème et 4ème mercredi matin de chaque mois.

La convention, **signée le 9 décembre 2017**, entre la Ville d'Ajaccio, la Capa, le préfet de Corse-du-Sud, la Caf de la Corse-du-Sud, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'assurances maladie de Corse-du-Sud, l'AFPA, le délégué du défenseur des droits, a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion de la Maison de services au public qui sont assurées par la ville d'Ajaccio.

Les agents de la MSAP sont en mesure d'assurer un accueil de premier niveau CAF, CPAM et Pôle Emploi. Les autres signataires effectuent des permanences et des informations collectives : l'AFPA, le délégué du Défenseur des Droits.

Missions :

- *Accueil, information et orientation du public*
- *Accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique)*
- *Accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative)*
- *Mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires*
- *Identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.*

Outre le point d'accueil du public, la MSAP propose un point d'attente assise et un espace confidentiel, un équipement informatique avec accès à internet en haut débit, un point multimédia connecté, une imprimante et un scanner. Un correspondant référent sera désigné par chacun des organismes signataires, accessible autant que nécessaire par l'intermédiaire des animateurs

La transformation en médiathèque du local dont la ville est propriétaire dote le quartier d'un équipement multimédia mise en réseau avec l'ensemble des autres médiathèques de la ville qui sera en relation étroite les structures culturelles de la ville (l'Espace Diamant, le Palais Fesch-musée des beaux-arts), ainsi qu'avec le centre social référent, l'association du quartier, les écoles primaires et le collège de secteur.

2.5 Maisons de service public

- **MSP de la Résidence des Iles** : 1 rue de l'Archipel. Téléphone : 04 95 21 69 20
- **MSP de Mezzavia** : Téléphone : 04 95 22 17 97

Les MSP/MSAP sont des structures de proximité sur lesquelles sont déployés certains services municipaux afin de rapprocher les usagers de l'administration. Non seulement elles délivrent des **actes administratifs** mais, comme les centres sociaux, leur mission est aussi :

- **l'accueil**, l'information et l'orientation du public,
- **l'accompagnement** des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- **l'accompagnement** des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- la **mise en relation** des usagers avec les opérateurs partenaires,
- **l'identification** des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA)

Les missions de la CAPA s'articulent autour d'un objectif commun : proposer un service de proximité de qualité au service des habitants et usagers. La CAPA apparaît aujourd'hui comme le maillon indispensable à l'amélioration et la préservation de la qualité de vie des villes et villages.

Immeuble Alban, Bâtiment G
18, rue Comte de Marbeuf
20.000 Ajaccio
Tél : 04 95 52 95 00
Mail : contact@ca-ajaccien.fr

I- Développement social local

Mission prévention de la délinquance

Mission Contrat territorial de santé

Service développement social et contrat de ville

La démarche de développement social permet de déployer des politiques d'accueil des nouvelles populations par :

- Un maillage territorial d'équipements à vocation d'animation sociale globale (Projet de construction d'un bâtiment communautaire sur la commune de Peri, hébergeant un Centre Social à vocation périurbaine et rurale, Projet de Maison des artistes sur la commune de Villanova)
- Une réflexion concertée sur le besoin et le déploiement des services de proximité utiles aux familles et aux acteurs socio-économiques.

Elle vise également à préserver ou retisser le lien social entre les individus grâce à une animation sociale à vocation préventive, à l'interface de l'action sociale de proximité des Communes membres et du Département de la Corse du Sud.

Identifier, accompagner et orienter les personnes en situation de précarité qu'elle soit d'ordre économique, relationnelle ou identitaire, vers les acteurs en capacité d'y apporter une réponse adaptée, tel est l'enjeu de la question sociale au sein de l'agglomération.

II- CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance)

Instance pivot de la coordination entre les acteurs locaux, le CISPD est le lieu privilégié d'échanges, de concertation et de coopération entre les partenaires locaux de la sécurité et de la prévention de proximité, et il assure l'animation et le suivi des dispositifs contractuels de la stratégie territoriale adoptée.

L'anticipation des risques

Le CISPD joue un rôle d'observation du territoire intercommunal sur les questions de sécurité et de délinquance. Il se doit d'être un appui technique et méthodologique aux stratégies locales de sécurité et de prévention de la délinquance des Communes membres. Le Conseil peut donc commanditer toutes études jugées nécessaires dans la résolution d'une problématique et en rechercher le financement auprès de tous ses partenaires.

La coordination des acteurs

Le CISPD doit fonctionner et être perçu comme un cadre de cohérence générale, dans lequel les partenaires peuvent s'extraire des contingences de l'action immédiate de terrain pour élaborer une réflexion sur leurs activités en lien avec celles des autres opérateurs et construire une coopération effective.

Dans cette dynamique, le CISPD accompagne l'animation d'équipes de prévention territorialisées sur le territoire communautaire et définit les voies et moyens de leur opérationnalité en lien avec élus communaux.

L'expertise des politiques publiques

Le CISPD est compétent pour examiner, à titre consultatif, tous projets susceptibles d'avoir une incidence en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (ouverture de nouveaux équipements, construction d'ensembles immobiliers, opération d'aménagement et de restructuration urbaine, etc...), afin de proposer des aménagements ou des dispositifs d'accompagnement susceptibles de réduire les risques.

L'orientation des différents financements publics

Dans le but d'harmoniser les différentes interventions financières publiques sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance, le CISPD doit pouvoir être associé aux instructions et décisions d'interventions financières sur son territoire, des différents partenaires, auprès notamment du tissu associatif.

Le financement et la maîtrise d'œuvre d'opérations structurantes et transversales

L'intervention financière du CISPD doit se limiter à des actions structurantes visant à la mutualisation des connaissances, à la cohérence des actions et des pratiques des partenaires sur le territoire intercommunal.

A titre exceptionnel, il peut intervenir, dans la limite de son enveloppe budgétaire annuelle, en complémentarité d'autres financements, sur une action jugée prioritaire pour répondre aux objectifs déterminés par ses membres.

L'enveloppe financière que la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien réserve au CISPD permet de soutenir des actions socio-éducatives de façon pluriannuelle.

III- L'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Pour définir sa politique en matière d'habitat sur le territoire communautaire, la CAPA s'est dotée d'un outil : le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le premier adopté en novembre 2006 a couvert la période 2007-2012 ; le deuxième qui couvre la période 2013-2018 a été adopté le 8 janvier 2014.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Villages et Hameaux anciens

Equipe d'animation : DGST, 6 bd Lantivy, 20 000 AJACCIO

Téléphone : 04.95.51.52.74

Mail : opah.capa@ca-ajaccien.fr

Destinée aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur bien immobilier situé dans les villages du pays Ajaccien. Après avoir accompagné entre 2006 et 2011 l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain sur le centre ancien d'Ajaccio, la CAPA a signé une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Collectivité Territoriale de Corse, le Département de la

Corse-du-Sud pour aider – **jusqu'en 2018** – les propriétaires du territoire communautaire à réhabiliter leur logement. *Informations complémentaires : voir chapitre contacts utiles : logement*

Cette opération vise à produire ou améliorer une offre de logements privés de qualité, adaptée et accessible tout en préservant l'identité et le caractère patrimonial du bâti ancien. Pour cela, le dispositif permet de mobiliser des subventions majorées gratuite dans le cadre des projets de réhabilitation.

La CAPA met à disposition des professionnels qui assurent une permanence mensuelle dans chacun des villages. Retrouvez les prochaines dates sur le site, au 04 95 51 52 74, ou auprès de votre mairie.

La Maison de l'habitat durable

Les missions de la Maison de l'Habitat durable :

- Conseil, orientation, mise à disposition de documentations et de fiches pratiques thématiques (réglementation, finances, techniques, prise en compte de l'environnement..)
- Rôle de relai avec les autres organismes de conseil (ADIL, CAUE, Espace Info Energie, CCI,...)
- Animation et éducation

Informations complémentaires : voir chapitre contacts utiles : logement

IV- Handicap et accessibilité

Contact : Madame Felicaggi Isabelle, chargée de Mission Handicap, au sein de la Direction Générale Adjointe "aménagement et mobilités"

Tél : 04 95 52 95 00

i.feliciaggi[Arobase]ca-ajaccien.fr

Cette mission est chargée de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. L'information des usagers et des associations en matière de droits, de lieux accessibles, les organismes en charge des politiques du handicap ;
2. L'organisation, en partenariat avec les autres services communautaires, d'événements en direction des personnes handicapées pour un accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
3. La centralisation et le suivi des actions mises en œuvre par la CAPA (travaux, élaboration des plans et schémas, mise en œuvre de la loi du 11/02/2005...).

V- Développement économique

Financement

Les demandes de dossiers sont à adresser par écrit à : CADEC, 6, avenue de Paris, Résidence Diamant III, BP 70063, 20 176 AJACCIO CEDEX 1,

Tel : 04 95 21 55 71, Email : secretariat@cadec.corsica

La CAPA et la CADEC (Caisse de développement de la Corse) ont conclu un partenariat afin de mettre en œuvre un **dispositif d'avances remboursables à taux zéro** visant à soutenir les **entreprises qui s'installent, se développent ou se transmettent**. Les dépenses éligibles sont les investissements matériels et immatériels. Sont exclus: besoins en fonds de roulement, achats en crédit-bail). Les créateurs d'entreprises ayant un projet d'investissement ainsi que les porteurs de projets de reprise d'entreprise commerciale, industrielle, artisanale ou de services sont invités à se faire connaître.

La CADEC met en œuvre les avances remboursables liées aux projets répondants aux critères d'éligibilité définis par la CAPA. Les projets devront répondre aux orientations stratégiques communautaires.

Bénéficiaires : Porteur de projet de création, de développement et de transmission d'entreprise inscrit au RCS ou au RM en nom personnel ou sous forme de société (PME ou TPE) dont l'activité est artisanale, industrielle, commerciale ou de services, exerçant l'essentiel de leur activité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Montant de l'avance : le plafond de l'avance remboursable est de 40.000 €. Le plancher de l'avance remboursable est de 10 000 €.

Mission Entrepreneur, Entreprise, Emploi (M3E)

Contacts : l.gendre@ca-ajaccien.fr ou v.biancucci@ca-ajaccien.fr – tél : 04 95 52 95 00

La M3E est un espace d'animation économique unique en Corse. Sur cet espace, les cadres et dirigeants d'entreprises déjà implantées, tous les entrepreneurs, porteurs de projets d'activités à développer sur le territoire de la Capa, peuvent accéder à toute une série de services :

Des permanences de professionnels, avec ou sans rendez-vous,

- Une information sur tous les services et les rendez-vous programmés sur le territoire
Un centre de ressources,
- Des ateliers et des réunions d'informations collectives,
- Des rencontres de clubs d'entreprises,
- Des échanges de réseaux...

Les entrepreneurs déjà implantés sur le territoire ou souhaitant y travailler, peuvent par cette structure, accéder à toutes les prestations, tous les acteurs susceptibles de les aider. De l'accompagnement à la création d'entreprise, à l'innovation (l'incubateur technologique régional Inizià est déjà installé sur la plateforme), en passant par les outils financiers, les organismes de financements de la formation, les conseillers en recrutement ou en gestion des ressources humaines, toute une gamme de services est valorisée et rendue plus accessible.

Comment est organisé ce service ?

S'appuyant sur une équipe souple au sein de la Direction du développement économique de la Capa, ce nouveau service est essentiellement développé autour du partenariat. La Capa n'entend pas développer des activités existant déjà sur le territoire, mais les valoriser. Les permanences d'accompagnement à la création d'entreprises sont assumées par des structures d'accompagnement professionnelles présentes sur le territoire, les informations sur les contrats aidés, les aides et dispositifs à la gestion des RH, les informations sur les formations ou leurs financements, toutes ces informations sont accessibles auprès des professionnels déjà en place. Quels qu'ils soient, ils sont accessibles en passant par la M3E.

Economie sociale et solidaire

Au travers de sa compétence de développeur économique, la CAPA a engagé une véritable démarche de promotion de l'ESS sur son territoire et s'est dotée en 2015 d'une mission dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire.

La CAPA participe à ce titre au soutien financier des outils d'accompagnement à la création d'entreprise et aux outils financiers relevant de l'ESS tels que le réseau France Active, l'ADIE ou BGE.

Autres missions

- Aménagement, Urbanisme
- Les opérations d'aménagement communautaires
- Le Schéma de Cohérence Territorial

- Déchets
- Développement durable
- Le Contrat de Ville
- Conseil Citoyen
- Eau et assainissement
- Numérique
- Plan de déplacement urbain

Département Corse du sud-Actions sociales

Action sociale

Ajaccio – 1ère circonscription :

7, cours Grandval- 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 29 15 58

Fax : 04 95 29 14 70

Ajaccio – 2ème circonscription :

21, bis rue Del Pellegrino- 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 29 14 07

Fax : 04 20 03 92 04

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations- DDCSPP

Tous les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud (DDCSPP 2A) sont désormais regroupés à une même adresse.

Le public est accueilli du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, au : 18 avenue Colonel Colonna d'Ornano à AJACCIO (ancienne Direction des anciens combattants)
Tél. : 04.95.50.39.40

Adresse postale : DDCSPP 2A, CS 10005, 20704 Ajaccio cedex 9

Site internet : ddcspp@corse-du-sud.gouv.fr

La DDCSPP regroupe les activités précédemment exercées par 6 services de l'Etat

Au sein de son Pôle Cohésion Sociale :

- les services départementaux de la direction de la jeunesse et des sports (DRDJS)
- le pôle social de la direction des affaires sanitaires et sociales (DSS)
- les bureaux de préfecture chargés de la cohésion sociale et de la politique de la ville
- la cellule politique sociale du logement de la direction départementale de l'équipement (DDEA) *Informations complémentaires sur l'ADIL : voir chapitre contacts utiles : logement*

Au sein de son Pôle Protection des Populations :

- la direction départementale des services vétérinaires (DSV)
- les services départementaux de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF)

Mission des services de la DDCSPP 2A :

- lutter contre les exclusions et les discriminations,
- favoriser l'accès au logement,
- développer le lien social par le soutien à la vie associative, aux pratiques sportives et aux actions en faveur des jeunes,
- mener les actions sociales avec l'appui de 36 assistantes sociales sur l'ensemble du département, protéger les populations vulnérables,
- contrôler la sécurité des pratiques sportives et les accueils de mineurs durant les temps de loisirs,
- assurer la protection des consommateurs et la régulation des marchés,
- assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation,
- veiller à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, prévenir et contrôler les risques liés aux productions animales

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale DRJSCS

Immeuble Castellani, Quartier St Joseph, CS 13001, 20700 Ajaccio cedex 9

tel : 04 95 29 67 67

Courriel : drjscs20@drjscs.gouv.fr

site internet : www.corse.drjscs.gouv.fr

La DRJSCS intervient dans trois grands domaines :

Les politiques sociales : la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des populations vulnérables, l'inclusion sociale des personnes handicapées, les actions sociales de la politique de la ville, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et de santé, non médicales.

Les politiques sportives : l'accès à la pratique sportive, le sport de haut niveau et le sport professionnel, la formation et la certification dans le domaine des activités physiques ou sportives, le développement maîtrisé des sports de nature, le développement de la médecine du sport, la prévention du dopage et la lutte contre les trafics de produits dopants, le recensement et la programmation des équipements sportifs, la prévention des incivilités et la lutte contre la violence dans le sport.

Les politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire : l'information des jeunes, leur engagement dans la société, leur intégration et le développement de leur autonomie, leur mobilité internationale, la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers, notamment mineurs, la formation et la certification dans le domaine de l'animation, la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat.

Pôle développement local et urbain au département

Tél. 04 95 29 16 82 84

Service vie associative et éducative- 8 Cours général Leclerc- 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 29 15 98

Conseil territorial Corse (CTC)-Actions économiques et sociales

<http://www.corse.fr/>

Agence du développement économique de la Corse (ADEC)

L'**ADEC** est l'établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale.

Siège : Immeuble Le Régent,

1, Avenue Eugène Macchini - 20000 Ajaccio

Tél. 04 95 50 91 00 - Fax. 04 95 50 91 60

Site www.entreprendre-corse.fr +++

Créé à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse et en étroite collaboration avec le réseau corse de la création-reprise d'entreprise qui regroupe l'ensemble des professionnels du secteur. La Caisse des Dépôts (CDC) et l'Agence pour la Création d'Entreprises (APCE) ont fortement contribué à l'élaboration du site ainsi qu'à son financement.

Financement

L'ADEC vous permet d'avoir accès à toute une série de financements adaptés : aides à l'emploi, soutien à l'investissement, accès à des instruments financiers spécifiques (garantie, prêts d'honneur, avances remboursables, capital-investissement, crédit-bail immobilier), aides à la reprise et la transmission d'entreprises.

Ces soutiens vous accompagnent à tous les stades de la vie de l'entreprise et pour tous les types d'activités: création, innovation, export, développement, croissance.

Dispositifs opérationnels (liste établie en 2014):

- Plate-forme Corse financement
- Pack entreprendre
- Corse-transmission
- Programme de prévention et de traitement des difficultés des entreprises

Structuration

L'ADEC est un des trois membres porteurs du **Pôle de Compétitivité national CAPENERGIES** dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

De plus, avec les services de l'Etat, elle structure et accompagne les **filières sous la forme de Pôles d'excellence dans des secteurs porteurs** : Nautisme & Plaisance, Aéronautique, Technologies de l'Information et de la Communication, Economie Sociale et Solidaire, Agroalimentaire, B.T.P...

Innovation

L'ADEC est partenaire de l'**Incubateur INIZIÀ** qui assure l'accompagnement d'entreprises innovantes à travers le financement de l'ingénierie de l'innovation. Elle porte également une cellule de conseil en matière de propriété industrielle. Elle joue le rôle de guichet unique d'accès pour l'obtention de financements régionaux et européens.

Accompagnement

En partenariat avec les Chambres de Commerce et les Chambres de métiers de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, elle met en œuvre un Pack entreprendre qui permet à tous les porteurs de projets de

bénéficier d'un parcours phasé accompagné de services, de conseils et de formations adaptés. L'ADEC met également en œuvre un dispositif de soutien aux Zones d'Activités.

L'ADEC propose des services gratuits et personnalisés aux porteurs de projets souhaitant créer une activité ou aux entreprises souhaitant s'implanter et se développer.

Formation

1- Enseignement secondaire

La CTC assure le **fonctionnement quotidien** des établissements publics locaux d'enseignement secondaire ou EPLE (entretien, maintenance, eau, énergie...) à travers une dotation de fonctionnement, mais également des aides complémentaires permettant par exemple le recrutement de contrats aidés ou le financement des forfaits d'externat des établissements privés.

492 agents de la CTC exercent des missions d'accueil, de restauration, de nettoyage et d'entretien général et technique dans les EPLE.

La CTC intervient dans le domaine de « l'investissement mobilier » auprès des EPLE en assurant la fourniture des mobiliers, de l'instrumentation scientifique et technique, des équipements d'accueil et d'entretien, des équipements informatiques (ordinateurs, tablettes, tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs) des systèmes numériques des EPLE. La CTC gère également le fonds commun des services d'hébergement (environ 80 000 €/an) et met en œuvre les marchés d'assurance conclus par la CTC pour les sinistres intervenant dans les EPLE (environ 50 dossiers/an).

L'accompagnement scolaire et l'action éducative et culturelle

- Les diverses interventions de la Collectivité territoriale de Corse relèvent soit de compétences spécifiques (ex) sensibilisation et éducation artistiques, soit de politiques volontaristes ou encore d'un conventionnement pour des actions partenariales. Elles donnent lieu à des subventions annuelles, versées principalement aux établissements, mais également à des associations complémentaires de l'enseignement public ou à des organismes publics. Les domaines d'intervention sont ainsi les suivants :
- **Sensibilisation artistique** : programme d'activités des options théâtre et expression dramatique des lycées Laetitia Bonaparte et Giocante de Casabianca ; ateliers artistiques des établissements ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux de classes et l'intervention d'artistes dans les classes.
- **Fonctionnement des sections sportives « montagne » des collèges et lycée Pascal Paoli de Corte**
Dotations PAESE qui permettent aux établissements de disposer d'une aide globalisée à la réalisation de sorties en Corse, de projets interdisciplinaires et des séjours éducatifs dans l'Union européenne.
- **Projets innovants, l'apprentissage de la citoyenneté, l'éducation à l'alimentation** : la lutte contre l'échec scolaire bénéficie d'un financement dédié par exemple pour les élèves des sections sportives scolaires des établissements d'Ajaccio, internes au centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (mise en œuvre par l'ADPEP de Corse du Sud).
- **Programme d'activités annuel de la Délégation régionale de l'ONISEP** pour favoriser l'information des élèves et de leurs familles, au titre de la convention pluriannuelle CTC/ONISEP signée en juillet 2015.
- **Accompagnement scolaire** : acquisition des manuels scolaires dans les lycées, lycées professionnels et l'EREA ainsi que des panoplies et des premiers équipements nécessaires aux élèves de certaines spécialités professionnelles.

2-Universités

Dispositifs d'aides directes aux étudiants

Aide Régionale à la mobilité

- Mesure 1 - Bourse école de commerce
- Mesure 2 - Bourse BTS assistant manager
- Mesure 3 - Bourse de mobilité stages université de Corse
- Mesure 4 - Bourse de mobilité d'études Université de Corse
- Mesure 5 - Bourse de mobilité formation apprentis

Aide Régionale Grandes Écoles

- Mesure 1 - Aide au passage des oraux des concours aux grandes écoles
- Mesure 2 - Aide parcours d'excellence

Formation professionnelle et apprentissage

Site FIORE, espace d'information sur la formation continue et en alternance disponible en Corse : www.fiore-corse.fr +++

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, confie désormais aux régions une compétence pleine et entière en formation professionnelle continue et en apprentissage.

La Collectivité territoriale de Corse dispose de compétences élargies en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation. A ce titre, elle doit mettre en place les conditions d'un développement cohérent de l'ensemble des dispositifs de formation, favorisant l'orientation, la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics. Ainsi :

- elle définit la carte des formations en apprentissage, en autorisant la création ou le renouvellement des centres de formation d'apprentis et les ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage,
- elle intervient dans le fonctionnement des centres de formation d'apprentis en complémentarité de la taxe d'apprentissage,
- elle participe à l'équipement de centres de formation d'apprentis, et verse des aides aux employeurs d'apprentis,
- elle met en place, en complément, des actions destinées à dynamiser l'apprentissage.

Dans le domaine de la **formation professionnelle des demandeurs d'emploi**, elle mobilise les moyens de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dont elle arrête le programme de formation et les opérations d'équipement, et organise, en complément, par le biais d'une commande publique, un programme de formation destiné aux demandeurs d'emploi. La CTC met également en place à destination des détenus, un programme d'actions de formation dans les différents établissements pénitenciers de l'île.

Dans le secteur des **formations sanitaires et sociales**, elle agréé les Instituts et centres de formation, prend en charge leur fonctionnement, et attribue des bourses aux élèves.

La Collectivité territoriale de Corse intervient aussi de manière volontariste **en partenariat avec les branches professionnelles**, afin de renforcer la formation professionnelle des actifs en emploi, salariés et chefs d'entreprises.

Elle organise et coordonne l'action du service public territorial de l'orientation. Dans ce contexte il lui appartient désormais de mettre en réseau tous les services qui y participent, d'organiser avec ses partenaires un dispositif permettant de lutter contre le décrochage scolaire.

Actions spécifiques en faveur des publics jeunes en difficulté

L'Ecole de la deuxième chance (E2C) et le dispositif d'insertion pour un nouvel avenir (DINA) s'inscrivent dans une démarche visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place un programme dédié aux personnes en difficultés d'apprentissage et d'insertion. Ces dispositifs, qui s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification, a pour objectif d'aider à une intégration professionnelle et sociale durable. A travers un concept pédagogique souple, innovant et personnalisé, l'E2C et le DINA, proposent des parcours mixtes en alternant les périodes en entreprises et un suivi pédagogique en centre de formation.

Fonds d'aide à l'insertion

Ce dispositif est destiné à aider les demandeurs d'emploi à suivre une formation non dispensée en Corse dans la mesure où ils justifient d'un projet professionnel (création d'activité ou promesse d'embauche). Les montants attribués sont fixés en fonction de la situation individuelle de chaque demandeur et des aides complémentaires éventuelles leur ayant été accordées.

Formation des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture

Afin de répondre à des besoins ciblés dans le secteur de la santé, la Collectivité territoriale de Corse intervient sur le coût de fonctionnement :

- des 2 Instituts de formation d'aide-soignant (IFAS) de Haute-Corse et de Corse du Sud. Dans le cadre du Schéma sanitaire et social, la Collectivité territoriale de Corse a fixé à 50 le quota de stagiaires formés par chaque Institut
- des 2 Instituts de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP) de Haute- Corse et de Corse du Sud.

Dans le cadre du Schéma sanitaire et social, la Collectivité territoriale de Corse a fixé à 15 le quota de stagiaires formés par chaque Institut.

La Collectivité territoriale de Corse procède également à l'octroi de bourses attribuées sous conditions de ressources et suivant la situation personnelle de chaque demandeur.

Chèque accompagnement VAE (Validation des acquis de l'expérience)

L'aide individuelle offre aux candidats à la VAE, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'un livret et la préparation d'un entretien éventuel. Les candidats de faible niveau (IV et V) sont prioritaires. Pour les bénéficiaires de ce dispositif, la Collectivité territoriale de Corse assure un financement à hauteur de 800 €, l'accompagnement est assuré par des structures habilitées.

Aide à la mobilité

Attribution d'une aide financière en matière de transport, d'hébergement et de repas. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à poursuivre son parcours de formation jusqu'à son terme. Le réseau des Missions Locales assure la gestion et le suivi financiers de ce dispositif spécifique.

Objectif : garantir un accès équitable à la formation sur tout le territoire, en particulier pour les demandeurs d'emploi souhaitant entrer en formation, mais résidants sur les microrégions les plus éloignées des bassins d'emploi (Grand Bastia et Ajaccio) afin de lever les freins à la mobilité.

Actuellement, cette offre de service est déployée sur 5 territoires : Balagne, Centre Corse, Plaine Orientale, Extrême Sud, Sartenais-Taravo-Valinco. Cette aide pourra être proposée à titre dérogatoire à des stagiaires résidants sur le Pays ajaccien et sur le Pays bastiais mais dont le domicile se situe à plus de 30 km de leur lieu de formation.

Dispositif d'intervention des actifs

La formation des salariés et chefs d'entreprises constitue une nécessité de notre économie permettant l'adaptation permanente aux évolutions technologiques. La CTC participe au développement de la formation des salariés et chefs d'entreprise. A ce titre elle intervient au travers des contrats signés avec différents secteurs de notre économie : Agriculture, Artisanat, BTP ,Interprofessionnel, Tourisme..

Apprentissage

La Corse compte 7 centres de formation dispensant des formations de niveau IV et V :

- CFA polyvalent de Corse du Sud situé sur la commune d'Ajaccio avec des antennes à Propriano et Porto Vecchio
- CFA polyvalent de Haute-Corse situé sur la commune de Furiani avec des antennes à Ghisonaccia, Corte et l'Île Rousse.
- CFA Agricole de Corse du Sud situé sur la commune de Sartène
- CFA Agricole de Haute-Corse situé sur la commune de Borgo,
- Centre de Formation d'apprentis de l'Académie de Corse (CFA ACOR)
- CFA « Ecole de commerce et management de Bastia » (CCI de la Haute Corse),
- CFA « Commerce et gestion » (CCI de la Corse du Sud)

Aide à l'équipement de l'apprenti de 1ère année préparant un diplôme de niveau I à V en région Corse. Cette aide varie de 20 à 280 € en fonction de la formation suivie et du coût de l'équipement nécessaire.

Fonds social apprentissage (FSA) : doit permettre de pallier les difficultés sociales des jeunes en apprentissage et de limiter les ruptures de contrat. Le FSA intervient en complémentarité ou en substitution des aides de droit commun. Il s'agit d'attribuer une aide aux apprentis pour le déplacement (permis de conduire : 600 €, cartes de transport, indemnités kilométriques avec un plafond de 300 € par an, l'hébergement : 1 000 € par année de formation et le complément de l'équipement professionnel des apprentis : 200 € par apprenti).

Aide à la mobilité nationale : finance les frais de déplacement pour des apprentis dont la formation se déroule sur le continent, car non dispensée en Corse et dont le contrat de travail est signé en région Corse. Elle prend en compte les frais de déplacement dans la limite de 100 € par voyage aller/retour et d'un plafond annuel par apprenti de 1 000 €.

Sport et jeunesse

La CTC subventionne le réseau information jeunesse, présent sur l'ensemble du territoire insulaire et apporte aux jeunes une formation à caractère généraliste, actualisée et objective. Ce réseau les aide dans l'accomplissement de leurs démarches et les dirige si nécessaire vers des organismes spécialisés.

CRIJ - Corse Centre Régional Information Jeunesse de Corse
9, rue César Campinchi BP 246 – BP 246 - 20294 Bastia Cedex –
Tél : 04 95 32 12 13 - Fax : 04 95 32 50 77
<http://www.crij-corse.fr/le-crij-corse>

Aides financières, réservées prioritairement aux associations menant des opérations d'envergure régionale dont les programmes d'actions et d'animations sont destinés en priorité :

- aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducative ou sportive
- aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance

- aux opérations innovantes où le jeune est acteur du changement, ressource pour le développement du territoire
- à la création de postes d'animateurs socio-éducatifs dont les champs d'intervention sont axés sur les loisirs des enfants et adolescents, les activités socio-éducatives, le soutien à la vie associative, le développement local.

Les chantiers de jeunes bénévoles (18-25 ans). Il existe cependant quelques chantiers qui accueillent des jeunes de 13 à 18 ans. Le maître d'ouvrage de ce chantier doit assurer l'encadrement, prévoir l'hébergement et la nourriture, seule la « main d'œuvre » est considérée comme gratuite. Le chantier peut bénéficier de subventions de l'Etat et des collectivités associées aux partenaires.

Les dossiers sont à télécharger et à déposer auprès de la Direction de l'Education, de la jeunesse et des Sports :

Collectivité Territoriale de Corse, 22, cours Grandval, 20000 Ajaccio

Tél.Corse du Sud : 04 95 50 38 96

Tél.Haute-Corse : 04 95 30 99 40

Les actions en faveur des jeunes - Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Ajaccio

Dans le cadre de ses compétences, la CTC intervient pour soutenir des actions en faveur de la jeunesse - et notamment celle des quartiers défavorisés - menées principalement par des associations, mais également portées par des collectivités, en fonction de l'intérêt du projet présenté.

Dans ce cadre et au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'**Ajaccio** (CUCS) qui s'inscrit dans le prolongement de l'ancien Contrat de Ville, la CTC soutient avec l'Etat (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) les actions présentées par la commune d'Ajaccio (*réalisation d'actions suivantes : village des associations, sport dans les quartiers, voile et découverte du milieu marin et initiation à l'environnement urbain*).

Associations caritatives et humanitaires

FICHE I - Accueil de jour

Secours catholique

Point rencontre pour les personnes sans domicile fixe : accueil personnalisé, pause- café, discussion, information, douche, laverie, multimédia, magazine.

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h

Coiffure : dernier lundi du mois (9h – 11h)

22 rue Bonaparte, 20 000 Ajaccio

Tél. : 04 95 26 66 42

Téléphone Informations : 04 95 21 23 86, de 8h à 12h et de 14h à 16h.

Laisser un message le mercredi après-midi

corse@secours-catholique.org

Falep : accueil de jour « Stella Maris »

Lundi au vendredi : 9h à 17h

Résidence Binda, rue des Primevères, 20090 Ajaccio

Tel : 04.95.21.41.97 - Fax : 04.95.21.23.03

Mail : falep2a@wanadoo.fr

Domiciliation administrative

Une assistante sociale et un travailleur social

4 agents d'accueil pour l'accompagnement dans les démarches administratives

Psychologue à mi-temps

Permanence MdM, le mardi de 14h à 17h

Permanence droit, une fois par mois

Secours populaire

Accueil inconditionnel, information et orientation

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

10, montée St Jean 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

Courriel : contact@spf2a.org

<https://www.facebook.com/secours.populaire2A/>

Croix-Rouge

Accueil/écoute/constitution de dossier

Mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h

3 rue du Général CAMPI, Ajaccio

Tél : 04 95 21 08 28

<https://www.facebook.com/Croix-Rouge-française-Délégation-Territoriale-de-la-Corse-du-Sud->

FICHE 2- Aide alimentaire à Ajaccio

Secours populaire

Colis alimentaires

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h

10, montée St Jean 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

Fraternité du partage- Restaurant social

Repas tous les jours de l'année à 11h30

4 avenue Beverini Vico, Ajaccio

Tél : 04 95 20 93 34

fraternite.du.partage@hotmail.com

Deux services, le premier à 11h30 pour les personnes extérieures suivi de celui pour les personnes hébergées

Croix -Rouge

Colis alimentaires

Mardi matin de 8h30 à 11h30

Immeuble les Romarins, rue du Premier bataillon de choc, Ajaccio

Tél : 06 03 47 20 05

Présence Bis

Inscription pour l'aide alimentaire : **lundi 9h30-11h30**

Distribution : **mardi, jeudi, vendredi 9h30-11h30**

6 HLM Saint Jean, 20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 10 86 49

Les Restos du cœur des Salines

Deux campagnes par an : décembre/mars ; avril/juin

2 rue François Piétri, 20000 Ajaccio

Mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h

Téléphone : 04 95 50 78 57

Courriel : ad20a.siege@restosducoeur.org

Ateliers cuisine au Secours catholique

Le Secours catholique a ouvert son local cuisine (6 Bd Danielle Casanova) à plusieurs partenaires :

- **Hôpital Castelluccio**, atelier cuisine à but thérapeutique : lundi matin 9h- 14h
- **Isatis**, atelier cuisine à but thérapeutique : vendredi 9h-14h
- **CCAS**, dans le cadre des activités de la Maison des aînés, pour les personnes âgées seules : mardi 9h-14h.
- Projet en cours avec **Les Restos du cœur et la Croix-Rouge**.

FICHE 3- Hébergement à Ajaccio

Centre d'hébergement d'urgence sociale-Alba

Tous les jours de 17h à 8h

Commencer par téléphoner au 115 pour une inscription

Lieu-dit Campo Di Fiori (derrière le stade Ange Casanova)

MEZZAVIA

04 95 50 53 40

Capacité d'accueil : 30 personnes (dont 5 en admission directe et 25 envoyées par le **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** qui coordonne les acteurs de la veille sociale et ceux de l'hébergement et du logement adapté et par le **115, n° d'urgence 24 h/24, 365j/365**. Trois places de chenil.

Hébergement d'une durée maximum de 15 jours ; possibilité de renouveler l'hébergement après 4 jours hors structure.

Convention avec l'UMAPP (Unité mobile d'action psy pour personnes précarisées : permanence mardi soir et jeudi soir)

Convention avec l'ANPAA (Prévention en Alcoologie et Addictologie)

Permanence assistante sociale

Fraternité du Partage – CHRS Sperenza

Capacité d'accueil : 36 places dont 23 places réservées aux hommes, et 13 places réservées aux femmes dont en priorité les femmes victimes de violences, accompagnées ou non d'enfant(s)

4 avenue Beverini Vico, Ajaccio

Tél : 04 95 20 93 34

Ouvert au public le lundi, mercredi et vendredi, 8h30-12h et de 14h-17h + jeudi matin 8h30-12h

Courriel : fraternite.du.partage@hotmail.com

Convention avec l'UMAPP

Falep 2A – CHRS Saint Charles -Pietralba

Capacité d'accueil : 53 places tout public.

Immeuble Rivoli, 21 rue du Soleil Levant, BP 27 20181 AJACCIO CEDEX 01

Tél : 04 95 22 97 63 ou le **115**.

Convention avec l'UMAPP

Intermédiation locative (Croix-Rouge)

Dossier d'inscription après validation de l'orientation par le SIAO

Tél CHUS : 04 95 50 53 40

Croix Rouge maraude tous les soirs : 06 15 54 56 51

SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) : 04 95 22 71 52

Concertation des partenaires associatifs pour l'accès des personnes sans abri ou mal logées à l'hébergement ou au logement

FICHE 4- Vestiaire

Secours populaire : la boutik'solidaire

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

Saint Joseph, parking Castellani , Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

Croix Rouge : la Fripi' Croix Rouge

3 rue du Général CAMPI à Ajaccio

Tél : 04 95 21 54 05, 04 95 21 08 28

Du 01 Mars au 30 Juin 2017

Le lundi et Mercredi de 14h00 à 17h00

Le samedi de 14h00 à 18h00

Les Restos du cœur

Effectue des distributions de vêtements et couvertures, lors de la distribution alimentaire aux Salines.

NB : Le Secours catholique d'Ajaccio n'accepte plus de dons de vêtements. Les vêtements reçus sont transmis au Secours populaire, dans le cadre d'un accord qui prévoit que le Secours catholique peut s'approvisionner auprès de cette association pour les SDF qui fréquentent l'accueil de jour.

FICHE 5 – Accompagnement scolaire, initiation à la langue française et culture

Secours populaire

Soutien scolaire et aide aux devoirs

Inscription début octobre : 10, montée St Jean 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

contact@spf2a.org

Lieux : Maison de quartier des Cannes et Centre social des Salines.

Initiation à la langue française

Mardi, mercredi et jeudi après-midi

Inscription début octobre

Lieu : 10 montée Saint-Jean, 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

contact@spf2a.org

La librairie solidaire

Lundi et vendredi, de 13h30 à 16h30

Possibilité d'achat de livres à petit prix

- 10, montée St Jean 20090 Ajaccio,
- Tél : 04 95 20 68 96

Secours catholique

Atelier Français-Langues Étrangères ((FLE)

lundi et jeudi 14h - 15 h30

mardi et jeudi 18h30 - 20 h

Coordinateur : Laurent

6 Bd Danielle Casanova, 20 000 Ajaccio

Tél. : 04 95 26 66 42

Les Restos du coeur

Français/langues étrangères : *lundi et vendredi après-midi*

2 rue François Piétri, 20000 Ajaccio

Téléphone : 04 95 50 78 57

Un atelier multimédia a été créé au centre des Salines pour permettre aux familles en situation de précarité d'utiliser internet pour favoriser leurs démarches administratives.

Croix-Rouge

Français/langues étrangères : *mardi et jeudi 18H- Bd Masseria*

FICHE 6- Aides spécifiques aux familles

Secours catholique : aide financière

Le Secours Catholique de la Corse apporte des aides centrées sur sa mission d'accompagnement des personnes. Il encourage les personnes à se prendre en charge et tend à favoriser l'accompagnement dans la durée. L'association travaille dans ce cadre, en partenariat étroit avec les travailleurs sociaux.

Commission des aides

Courriel : commission.ajaccio@secours-catholique.org

Tél : 06 37 74 76 33, mercredi 10h-12h

La Commission des aides est seule habilitée à attribuer des aides financières. Elle se prononce sur le dossier constitué par une assistante sociale, une association ou un bénévole du Secours catholique : la demande doit être **justifiée** (certaines dépenses ne sont pas prises en charge), **quantifiée** (pas de barème) sur justificatif (factures de loyer, de gaz, d'électricité, assurances...) et s'inscrire de préférence dans un **projet concret** (frais lié à une formation par exemple). S'il s'agit de résoudre des problèmes d'impayés, l'aide ne peut être que ponctuelle et il est nécessaire d'apprendre au bénéficiaire à gérer ses contraintes budgétaires. Le créancier est payé directement par le Secours catholique.

Bons d'achat pour des produits de première nécessité

- **Chèques service pour l'achat de produits alimentaires sous toutes les formes, tout produit d'hygiène et couches.** Tout bénévole, qui accueille des personnes en difficulté, peut, de sa propre initiative, attribuer un chèque service s'il estime qu'il y a grande urgence. Cette aide reste **exceptionnelle** et **renouvelable au maximum deux fois par an pour la même personne**. Le bénévole doit orienter toute personne recevant un chèque service d'urgence vers un travailleur social pour faire une radiographie de sa situation et étudier les différentes possibilités d'aide.
- **Bons d'achat de gazoil, essence, GPL.** Dans le cadre d'un entretien personnalisé, il est possible d'attribuer un bon d'essence à une personne qui doit se déplacer impérativement.

Participation financière du Secours catholique à la Commission d'indigence de la maison d'arrêt d'Ajaccio.

Secours catholique : accompagnement vers l'emploi

Mardi, de 9h30 à 11h30. Tél Rendez-vous : 06 84 93 66 51

6 Bd Danielle Casanova, 20 000 Ajaccio

mail: emploi@secours-catholique.org

Il s'agit d'accompagner la démarche de recherche d'emploi en levant les blocages administratifs ou autres, sans se substituer au rôle de Pôle Emploi.

Croix-Rouge : accueil des familles en attente de parler

En face de la maison d'arrêt d'Ajaccio Bd Masseria

Tous les jours 8 h30- 11h30 et 13h30- 16h 30

Secours populaire : accès aux loisirs, sorties culturelles et sportives, aide à la rentrée scolaire et aux vacances

Les Restos du cœur : cours de danse pour les enfants (après-midi du mardi et du samedi) et sorties ludiques

Falepa : garage solidaire et permis de conduire solidaire

Garage solidaire : mise à disposition de véhicules (4 voitures et 32 scooters) et réparation des véhicules personnels pour ses adhérents afin de leur assurer une mobilité professionnelle. Le matériel est varié : équilibreuse et démonte pneus, pont élévateur de 3 tonnes, compresseur, pont élévateur spécial scooter, fontaine de nettoyage écologique, chandelle haute et outillage à main.

Villa Michaud chemin Biancarello, 20090 AJACCIO,

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h-14h ;

Tél : 04 95 26 65 46

Auto-école sociale : cet apprentissage sera effectué dans le cadre d'un contrat de formation qui inclut les cours de conduite et de code ainsi que les ateliers prescrits en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

Rue Aspirant Michelin

Tél : 09 67 32 02 85

Self Garage - Meca-Self

Réparation et Location outillage et ponts à l'heure

Pôle Cardicchiozza - Route de Sagone. 20167 Alata

Tél : 09 80 54 44 06

Tél. portable: 06 79 96 40 98

Falepa : Meubles et électroménagers

L'atelier de récupération de meubles et d'électroménagers propose des meubles et des appareils électroménagers à un public en difficulté contre une somme forfaitaire symbolique.

10 Boulevard Dominique Paoli

06 16 86 16 67

Lundi de 8h à 13h30

Mardi au vendredi : 8h à 12h

FICHE 7 : Insertion professionnelle

Falepa

Villa Michaud chemin Biancarello, 20090 AJACCIO
Tel : 04 95 26 65 46, du lundi au vendredi, 8h à 15h.
falepa2a@wanadoo.fr

La FALEPA (Faire accéder localement à un emploi professionnel autonome) est une association qui s'investit dans l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficulté (RSA, ASS, AAH, API, DE non imposable, jeunes, ...) et qui propose des services à prix modiques en priorité aux personnes bénéficiant des minima sociaux. Active depuis 2005, elle est devenue une association indépendante de la FALEP, depuis janvier 2017.

Elle propose quatre chantiers d'insertion dont les objectifs sont :

- remettre au travail des bénéficiaires de minima sociaux,
- rendre service aux personnes en situation difficile,
- permettre la formation et l'insertion d'un public en difficulté par l'acquisition de compétences professionnelles avec un accompagnement social et professionnel.

- **L'atelier de récupération de meubles et d'électroménagers (voir Fiche 6)**
- **Le « Centre de Mobilité » (voir Fiche 6)**
- **Le chantier « Aménagement et Entretien des Espaces Naturels »** propose des prestations payantes de démaquisage, d'élagage et d'entretien à différents partenaires et notamment aux communes.
- **Le chantier « Rénovation d'intérieur »** rénove des logements (carrelage, faïence, enduits, placo-plâtre, peinture, etc.)

Centre permanent d'initiation à l'environnement-CPIE

Adresse : Parc de Milelli, 20090 Ajaccio
Téléphone : 04 95 10 06 91
cpie-ajaccio.blogspot.com

Le CPIE d'Ajaccio est reconnu association complémentaire de l'enseignement public grâce à l'agrément ministériel de l'UNCPIE et localement par le Rectorat de Corse. Le CPIE d'Ajaccio et l'Inspection d'Académie de Corse du Sud sont liés par une convention originale de partenariat dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour un développement durable. **Le CPIE d'Ajaccio entend promouvoir une écologie (ou une éco-citoyenneté) sociale et solidaire.**

Structure d'insertion par l'activité économique, il reconnaît le travail social du chantier d'insertion. Prestataire de **Formation Professionnelle** reconnu par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

L'association a été créée en 1997 à l'initiative de Pierre Lejeal qui, en quittant le Parc Naturel Régional de Corse a poursuivi son action militante à l'Office Central de Coopération à l'Ecole et aux Ateliers Verts et Bleus d'Ajaccio. L'action phare de cette petite association qui réunit une poignée d'enseignants en liaison étroite avec la Ville d'Ajaccio est la plantation de **l'arboretum des Milelli**. Rejoint par quelques personnes qualifiées, Pierre Lejeal crée **l'Atelier Permanent d'initiation à**

l'environnement

urbain

d'Ajaccio.

Quatre missions :

- Contribuer à l'éducation à l'environnement pour un Développement Durable.
- Participer au réseau de l'Espace Info Energie, mis en place par l'Ademe.
- Susciter et accompagner le développement durable du territoire
- Contribuer à l'insertion des personnes en grande difficulté.

Le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion par le jardinage des Milelli vise à créer un **jardin potager pris en charge par les personnes en grande difficulté**, dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnelle. Les parcelles individualisées sont attribuées à chacun. L'apprentissage des techniques horticoles (agriculture biologique) est motivé par la perspective de produire et de profiter de la récolte. L'équipe prend en charge en solidarité les tâches collectives comme la production de plants, l'entretien de l'arboretum et le suivi des jardins scolaires de la Ville d'Ajaccio. Ces activités ont vocation à permettre à un public en grande difficulté de se réinsérer en se réappropriant quelques gestes de dignité de soi dans le contact et le travail au jardin, de redevenir acteurs de leur vie pour redevenir acteurs de la société. Le chantier est reconnu comme structure d'insertion par l'activité économique. En

Projets : poursuivre et améliorer la mission première d'accueil et d'intégration des personnes bénéficiaires en quantifier la production et en mettant en place un circuit d'écoulement des excédents (don aux associations caritatives, vente ponctuelle ou paniers des adhérents dans l'esprit des jardins de cocagne). Donner une plus-value scientifique à la collection et au potager : Mener des expériences agronomiques en partenariat avec des organismes de recherche et de conservation (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), Conservatoire Botanique...)

FICHE 8- Entreprises- conseil et microcrédit

Conseil : ECTI Corse du Sud

Maxime KRIEF, délégué départemental Corse

Tél: 06 07 05 85 48

Internet : <http://www.ecti.org>

Internet ecti.corse@free.fr ou www.ecti.org.

Les experts seniors bénévoles d'ECTI, qui viennent de tous les secteurs de l'économie du public et du privé, se donnent pour vocation de contribuer au développement économique et social par :

- le conseil et l'assistance aux entreprises en France et à l'international,
- l'aide aux élèves et étudiants pour la réussite de leur vie professionnelle,
- l'appui aux collectivités territoriales,
- l'aide aux demandeurs d'emploi pour réussir leur insertion professionnelle.

ECTI agit uniquement dans le cadre de missions d'accompagnement de courte durée, dans le respect de règles déontologiques strictes :

- engagement des membres à transmettre leur expérience de façon professionnelle et sans rémunération,
- ne pas prendre la place d'un actif rémunéré,
- non concurrence au secteur marchand,
- respect de la législation de l'emploi.

Microcrédit : ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

2 cours Grandval

20000 Ajaccio

Tél. : 09 69 32 81 10

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce, au microcrédit.

- **Financer les créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, à travers le microcrédit.** Habilitée à délivrer des prêts, l'ADIE propose aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, des microcrédits pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'Etat ou des collectivités locales.
- **Accompagner les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.** L'association propose aussi aux créateurs d'entreprise qu'elle finance un accompagnement gratuit et de qualité pour sécuriser la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise : formations collectives ou suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.
- **Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.** Le droit à l'initiative économique exige l'accès au capital pour tous et la levée des obstacles administratifs à la création d'entreprise. L'Adie se donne pour mission de formuler des propositions en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire du

microcrédit et du travail indépendant, tout particulièrement pour les personnes en situation de précarité.

FICHE 9- Santé

Médecins du monde

Deux permanences :

Vendredi après-midi, 14 h à 16h30

Secours Catholique, 6 bd Danielle Casanova 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 51 28 93. Courriel : mdmcorse@wanadoo.fr

Mardi après-midi, 14h à 16h30

Fraternité du partage, 4 avenue Beverini Vico 20 000 Ajaccio

Aiutu Corsu (Sida)

Hôpital Eugénie - 1 rue Colomba - BP 64 - 20176 AJACCIO

Tél 04 95 29 94 29 - Email info@aiutu-corsu.org

Personne Ressource : Mme Marcaggi Présidente 06 14 75 47 45

Objectif : soutenir les personnes vivant avec le VIH/SIDA, afin de leur permettre d'améliorer leur état de santé, (soutien psychologique, accompagnement aux démarches du quotidien, aide économique et financière, nutrition etc...).

Corsica Sida

Résidence les Colombes, Chemin Candia 20090 AJACCIO

Tél : 04 95 20 25 88

Personne ressource : Mme Papi

fax : 04 95 23 35 15

- Aide aux malades
- Prévention dans le milieu de la prostitution
- Prévention en direction des ados

Ligue contre le cancer-Comité de Corse du Sud

Espace Suzanne Chaigne

Résidence A Sposata II Bât. D, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 21 46 04

cd20a@ligue-cancer.net

http://www.ligue-cancer2a.fr

Acteur de Santé Publique et Force de Proposition, La Ligue contre le cancer, Association fondée en 1918, Loi 1901, reconnue d'utilité publique, est le seul acteur indépendant à lutter sur tous les fronts de la maladie :

- **Chercher pour guérir** : financement de programmes de recherche sur les risques aggravés du cancer du sein, les cancers des enfants
- **Prévenir pour protéger** : ateliers nutrition, tabac, soleil dans les collèges, ouverture de 11 plages sans tabac en Corse du Sud, réunions d'information sur le dépistage organisé du cancer du sein et du côlon dans le rural, conférences....
- **Accompagner pour aider** : aides financières aux malades, 5 studios thérapeutiques pour accueillir des malades en chimiothérapie ou radiothérapie à Ajaccio, soins de support (sevrage tabagique, sophrologie, nutrition, hypnose)

- **Mobiliser pour agir** : « Marchons tous avec les femmes » d'Octobre Rose, le « Côlon Tour » de Mars bleu, contre les cancers du sein et du côlon, l'Urban Trail L'Aiaccina pour promouvoir le sport comme hygiène vie, 31 mai, Journée Internationale contre le tabac....

La Marie- Do, association de lutte contre le cancer

1 Allée des plages, 20 166 Porticcio

Tél.: 06 75 09 19 82 ; asso.lamariedo@gmail.com

L'association loi 1901 agit dans 4 directions :

- financer des projets de Recherche menés par les équipes labellisées de l'Institut Paoli-Calmettes, de La Timone de Marseille et de Castelluccio à Ajaccio),
- apporter des soutiens financiers aux malades et à leur famille,
- financer des d'équipements médicaux pour les hôpitaux de la région,
- participer au développement d'une meilleure information sur la prévention, le dépistage, les infos utiles...

Inseme –Transport des malades sur le continent

Bureau d'Information et d'Accompagnement de Corse-du-Sud :

3 Boulevard du Roi Jérôme - 20 000 AJACCIO

Courriel : bureau2a@inseme.org

Marie Jeanne CHIUDINO, chargée de mission, tel : 04 95 20 22 61

INSEME est une association Loi 1901 créée en 2009 qui soutient les personnes qui vivent en Corse (quel que soit leur âge et quelle que soit la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Association des paralysés de France-Corse APF-Corse

Délégation Départementale APF de Corse du Sud

40, Avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 75 33

www.apf2a.fr

dd.ajaccio@apf.asso.fr

- **Maison d'Accueil Spécialisée APF L'Albizzia**
Chemin de Candia, 20090 AJACCIO
Tél. : 04 95 23 72 80
- **Foyer d'Accueil Médicalisé, « Petra di Mare »**
Résidence Petra di Mare - Chemin de Candia, 20090 AJACCIO
tél. : 04 95 51 35 68
- **Institut d'éducation Motrice APF « A CASARELLA »**
Route d'Alata 20090 AJACCIO
tél. : 04 95 23 71 40
- **Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile « A SCALINA »**
et **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale 2A**
Les jardins de Bodiccione, Bâtiment C - Boulevard Campi
20090 AJACCIO
tél. : 04 95 20 78 09

FICHE 10 : Jeunesse- accompagnement, prévention

Falep

Pour toute information :

Direction de la Falep, Immeuble Le Louisiane - Bâtiment A, Rue Paul Colonna d'Istria - BP 27, 20181 AJACCIO Cedex 01
Tél : 04 95 21 41 97

Foyer Educatif

avenue Noël Francheni- 6 résid. Constellation, BP 27 – 20090 Ajaccio
27 rue Poggionovo – 20181 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04 95 22 35 34

Maison d'enfants à caractère social (MECS), spécialisé dans l'accueil de mineurs en difficultés et/ou en danger. 12 places - Fonctionne 365 jours par an 24h sur 24h en internat complet.

Service de prévention spécialisée

Immeuble Le Louisiane - Bâtiment B, Rue Paul Colonna d'Istria - BP 27, 20181 AJACCIO Cedex 01
Tél. : 04 95 22 35 34
Courriel : contacts@falep-prevention.org
Site Web : www.falep-prevention.org

FICHE 11- Lutte contre la violence

Corsavem (Corse Aide aux Victimes d'infractions et de Médiation pénale)

L'association CORSAVEM est une association d'aide aux victimes et de médiation pénale. Elle est composée de juristes et de psychologues cliniciennes.

6 chemin Pietrina 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 10 27 06

fax : 04 95 23 86 50

Permanence aide aux victimes sans rendez-vous : informations sur les droits, les procédures et aide dans les démarches, **tous les mercredis de 14h à 17h au commissariat d'Ajaccio.**

Numéros à retenir

SOS Viols Information : 0800 05 95 95

Numéro vert Régional SOS Femmes victimes de violences: 0800 400 235, 24h/24h, 7jours/7, gratuit et anonyme

Appel violences CIDFF Corse du Sud ; en cas d'urgence une juriste à votre écoute : 06 82 35 78 28 (7j/7j)

Numéro vert National 3919 qui est gratuit depuis un fixe et n'apparaît pas sur les relevés.

Service d'aide sociale à l'enfance-cellule de signalement : 04 95 29 13 00

FICHE 12- Accueil et régularisation des étrangers

Collectif antiraciste Ava Basta

Résidence l'Orée du Bois, Avenue Noel Franchini, Bt B. ,20 000 Ajaccio.

Téléphone : 04 20 01 61 05

Courriel : a.basta1@club-internet.fr

Ghjiseppu Maestracci : Tél. 06 22 49 06 67

- **Accueil social** accompagnement / information / orientation / traduction / prévention

- *Lundi, mardi, jeudi, vendredi sans RV :de 9h30 à 12h30*

- *Lund, mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi sur RV*

- **Café social** : accueil des usagers pour permettre l'échange (jeux de cartes, goûter)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi de 13h30 à 16h

Une personne recrutée dans le cadre du service civique est en charge de l'animation du Café social

- **Autres activités : animations sortie**

- **Permanences** : foyer Adoma de Bodiccione les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois

- **Partenariats** avec la Falep, le Secours populaire, la Croix-rouge, la Cimade ...

- **Participation d'Ava Basta** aux :

- **Conseil Citoyen des Jardins de l'Empereur,**

- **Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de Corse du Sud (CORA)**

Installé le 8 février 2016, par le Préfet Christophe Mirmand en présence de Gilles Clavreul délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, cette instance est chargée d'élaborer un plan territorial pour déployer le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle est co-présidée par le Préfet, le Procureur de la République et le Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale.

Ligue des droits de l'homme : Mme Pacou 06 63 96 09 63

FICHE 13 : Coordination de lutte contre l'exclusion (CLE)

La CLE vise à coordonner les actions des associations caritatives et humanitaires d'Ajaccio, à renforcer leur influence auprès des organismes et institutions chargées de l'action sociale et à agir plus efficacement contre la précarité et la pauvreté, dans l'esprit de la Charte régionale de lutte contre la précarité, qui a été adoptée fin janvier 2014 par l'Assemblée de Corse dans le cadre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Ava Basta

Résidence l'Orée du Bois, Avenue Noel Franchini, Bt B. ,20 000 Ajaccio.

Tél. : 04 95 51 18 02

Courriel: contact@avabasta.com

Croix Rouge Française

3 r Gén Campi 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 08 28 ; 04 95 21 54 05

Fraternité du Partage

Secrétariat CHRS Sperenza, 20 rue Hyacinthe Camliglia, 20000 Ajaccio

Tél: 04 95 20 93 34

Courriel : fraternite.du.partage@hotmail.com

Falep (Fédération des Associations Laïques d'Education Permanente)

Immeuble le Louisiane Bat A- BP 27, Rue Paul Colonna d'Istria, 20181 AJACCIO cedex 01

Tel: 04 95 21 41 97

Courriel : falepdg@falep2a.org

Médecins du Monde

c o Secours Catholique 6 bd Danielle Casanova 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 51 28 93

Courriel : mdmcorse@wanadoo.fr

Resto du cœur

Ancien entrepôt CODEC face stade, route nationale 193– 20167 Mezzavia.

Téléphone : 04 95 25 81 30

Courriel : ad20a.siege@restosducoeur.org

Secours Catholique

6 bd Danielle Casanova 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 45 41

Site Web : http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_corse.htm

Secours Populaire Français

10 montée St Jean 20090 AJACCIO

Tél : 04 95 20 68 96 ; 04 95 23 40 32

CONTACTS UTILES

AIDE FINANCIERE

Caisse d'allocations familiales (CAF)

19 Avenue Impératrice Eugénie – 20306 AJACCIO Cedex. Tél : 0810 25 20 10

Service Accueil : Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio.

Du lundi au vendredi : 8h-16h

Informations complètes sur le site : www.caf.fr

Enfants/famille : Allocations familiales (AF), prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément de libre choix d'activité (Clca), allocation de rentrée scolaire (Ars), allocation de soutien familial (Asf), complément familial (Cf), allocation différentielle (Ad), revenu de solidarité active (Rsa)

Handicap : Allocation journalière de présence parentale (Ajpp), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) (par MSPH), allocation aux adultes handicapés (Aah)

Logement : Allocation logement (Al), Aide personnalisée au logement (Apl), allocation de logement familiale (Alf), allocation de logement sociale (Als)

Revenu de solidarité active (RSA)

Prime d'activité : remplace le RSA "activité" et la Prime pour l'emploi depuis le 1^{er} janvier 2016

Sans domicile fixe : pour bénéficier des prestations CAF, nécessité d'élire domicile auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale (Ccas ou Ccias) ou d'un organisme agréé afin d'obtenir une attestation d'élection de domicile.

Conseil général : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Tout ménage souhaitant constituer une demande d'aide doit prendre attache **auprès de l'assistante sociale de son secteur d'habitation**. Les demandes font l'objet d'un examen deux fois par mois par la commission du FSL, instance pluri-partenariale qui réunit les représentants du Département de la Corse-du-Sud, de la Caisse d'allocations Familiales, d'associations, des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Aide attribuée par le Conseil Général (sous conditions de ressources), sous forme de subvention ou de prêt à taux zéro. Dans le cadre d'un accès au logement, elle permet le paiement du premier loyer, du dépôt de garantie, des frais d'assurance, du déménagement, et l'achat de mobilier de première nécessité. Dans le cadre d'un maintien dans le logement, elles permettent la prise en charge de factures d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, et de loyers impayés.

LOGEMENT

Maison de l'habitat durable -CAPA

Contact : Denis LLORCA

d.llorca@ca-ajaccien.fr

habitatdurable@ca-ajaccien.fr

tél : 04 95 52 53 26

Site internet , www.habitatdurable-capa.fr

Adresse : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Espace Alban – 18 rue Comte Marbeuf – Bâtiments G et H

20000 Ajaccio

La Maison de l'Habitat Durable reçoit sur rendez-vous, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

- lundi, mardi et mercredi : de 9h00 à 12h00
- jeudi et vendredi : de 14h00 à 17h00

Pour être informé des **dernières actualités en matière d'habitat** (réglementation, environnement, nouveauté technique, aides financières ...), et connaître les dates des conférences animées par la MHD, on peut s'inscrire à son « **Flash Info** » en envoyant sa demande par courriel à l'adresse suivante : habitatdurable@ca-ajaccien.fr

Agence nationale de l'habitat-ANAH

Terre-plein de la Gare,20302 Ajaccio Cedex 9

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 11h30

Téléphone : 04 95 29 08 68

Télécopie : 04 95 29 09 12

Site internet : <http://www.anah.fr>

Courriel : ddtm-anah@corse-du-sud.gouv.fr

Mission : l'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (Opah).

ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) 2A

Immeuble Panero – Boulevard Dominique Paoli 20090 Ajaccio

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 et de 14 h à 17 h. La prise de rendez-vous est conseillée.

Tél : 04 95 20 85 25

Fax : 04 95 10 15 82

Courriel : adil.2a@orange.fr

Site internet : adil2a.org

Permanence Centre social des Salines, le 3ème jeudi de chaque mois, de 9h30 à 11h30.

L'ADIL assure une mission de service public consistant à renseigner gratuitement tout particulier (locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété ...) ou professionnel, sur les questions relatives au logement et à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux. L'Agence réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des

professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'Etat, l'ADIL a vu son rôle formalisé par la loi SRU du 13 décembre 2000 (Art. L 366-1 du CCH). Elle fait partie d'un réseau national géré par l'ANIL et composé de 79 structures. Les conseillers de l'ADIL sont des professionnels du droit.

Bailleurs sociaux

Office de l'Habitat de la Corse-du-Sud

7, av Colonel Colonna D'Ornano, BP 180, 20178 Ajaccio CEDEX 1

Tel : 0 95 22 10 42

ERILIA

Avenue Maréchal Juin, Rés. Petra di Mare, 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 22 11 64

LOGIREM

Les Hauts de Bodiccione , Immeuble le Genévrier , 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 22 08 79

CNL 2A (Fédération Départementale du Logement de la Corse du Sud)

Les Salines 1 Tour, 1 rue François Pietri, 20 000 Ajaccio

Tél.: 04 95 20 23 30

Fax: 04 94 25 90 71

Courriel: secretariat.cnl2a@orange.fr

Permanences juridiques : lundi, mardi et jeudi : 14h à 16h

La Confédération Nationale du Logement compte environ 70 000 familles adhérentes et près de 700 représentants élus aux Conseils d'administration des organismes d'habitat social.

La Confédération Nationale du Logement est présente dans 13 régions, organisée en 89 fédérations départementales qui regroupent plus de 4 600 amicales sur tout le territoire français. Elle siège dans toutes les instances de concertation et de médiation en matière de logement et de consommation.

Relai incontournable des initiatives nationales sur le terrain, la fédération CNL s'appuie sur un important réseau d'amicales de locataires. Elle est également présente dans les instances départementales du logement et de la consommation. L'activité de la fédération se fonde sur la création et le développement d'amicales de locataires et de groupements d'usagers, la tenue de permanences juridiques et le renforcement de l'organisation.

ISATIS - Una Casa Prima : logement avec accompagnement

2, Rue des Pommiers, Montée St Jean, 20090 AJACCIO

Tél. 04.95.22.99.00 Fax. 04.95.22.99.01

E-mail :

ajaccio@isatis.org

Internet : <http://www.isatis.org>

Una Casa Prima est un **dispositif d'accompagnement médico-social pour adultes souffrant de troubles psychiques et sans domicile** en vue de leur proposer un logement dont la finalité est l'autonomie et l'insertion sociale.

Missions

- Favoriser l'accès à un logement autonome.

- Veiller à la continuité des soins.
- Mettre en place des actions de réadaptation psycho sociale.
- Mettre en place des actions de suivi de l'intégration dans le logement visant à une plus grande autonomie.
- Accompagner la personne dans ses démarches.
- Aider à la mise en oeuvre du projet de vie de la personne.
- Coordonner les actions médicales et sociales.

L'équipe de Una Casa Prima : une infirmière, une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale du lundi au samedi avec une astreinte téléphonique le dimanche.

L'objectif : L'agrément d'intermédiation locative permet au dispositif de proposer des logements captés dans le parc locatif public et/ou privé (capacité de 20 logements). L'objectif final est de permettre à la personne accompagnée d'acquérir suffisamment d'autonomie pour vivre seule dans un logement de droit commun par le biais d'un glissement de bail.

Modalités de l'accompagnement

- Visite à domicile régulière.
- Accompagnement extérieur avec la personne pour toutes les démarches nécessaires.
- Entretien individuel.
- Activités collectives.

Nature de l'accompagnement

En fonction de l'état de santé, de la situation sociale de la personne accédant au logement, nous identifierons ensemble ses priorités et ses besoins.

L'engagement mutuel sera formalisé par un **projet individualisé** à partir des objectifs déterminés avec la personne et en prenant en compte les préconisations et l'avis des différents partenaires.

Nous proposons un soutien, une aide, un accompagnement dans les domaines :

- * de la santé et de l'accès aux soins,
- * de la vie sociale et de l'accès aux droits,
- * du logement et de la vie quotidienne,
- * de l'insertion sociale et professionnelle.

Partenariat

Les étapes de l'accompagnement sont réalisées en partenariat avec différents acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, comprenant le réseau associatif, immobilier, culturel, artistique, institutionnel, administratif, professionnel et de la formation.

Tout bailleur privé qui souhaite soutenir cette action peut contacter Isatis au 04 95 22 99 00 ou par mail sur ajaccio@isatis.org

TRAVAIL- EMPLOI- CREATION D'ENTREPRISES

Pôle Emploi

Agence généraliste, avenue du Mont Thabor

BP 937- 20700 Ajaccio Cedex 9

Horaires d'ouvertures : Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 – 16h15

Vendredi : 8h30 – 12h30

Téléphone candidat : 3949 (Gratuit ou 0,11 € par appel depuis une ligne fixe ou une box. Coût d'une communication normale depuis un mobile.)

Téléphone employeur : 3995 (0,15 € ttc/min)

Insertion professionnelle

- **Le contrat unique d'insertion (CUI)** a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés. Il prend la forme du **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**, dans le secteur non marchand et du **contrat initiative emploi (CIE)** dans le secteur marchand.

*Tout employeur intéressé par un recrutement dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) doit se rapprocher de Pôle Emploi. La demande est transmise au **service insertion du Département**. La décision d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle est prise par le Président du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA socle.*

- L'insertion professionnelle concerne également l'accès aux **chantiers d'insertion**. Ces derniers, piliers de l'insertion par l'activité économique, sont de véritables tremplins pour les personnes les plus éloignées de l'emploi car ils leur facilitent une réinsertion professionnelle durable.
- *Pour bénéficier de l'accès à ces chantiers, **les demandeurs d'emploi de toutes catégories doivent formuler une demande auprès de Pôle Emploi**. Des comités de sélection se réunissent mensuellement et reçoivent les candidats en entretien afin de tester leur motivation.*

Chambre de commerce et d'industrie de la Corse du Sud

Quai l'Herminier BP 253 , 20180 AJACCIO Cedex 01

Espace Entreprendre : Tél : 04 95 51 55 55, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Courriel : espace.entreprendre@sudcorse.cci.fr

Formation professionnelle continue

GRETA Corse du Sud (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes).

Lycée Laetitia Bonaparte, Avenue Napoléon III - BP 845, 20090 AJACCIO

Courriel : <http://www.ac-corse.fr/greta/>

Corse Active

Internet : www.corseactive.org

2 cours Grandval, 20 000 Ajaccio

Tél 04 95 20 11 41

Fax 04 95 20 59 82

Courriel : contactajaccio@corseactive.org

Directeur : Jean-Christophe Filidori
Tél : 04 95 30 96 28
Courriel : filidori@corseactive.org

Chargée de mission création d'entreprises 2 A : Estelle Bord
Tél : 04 95 25 02 51
dla2a@corseactive.org

Mission : Corse Active apporte un soutien technique et financier à tous les projets qui, par l'activité économique, créent des emplois pérennes, prioritairement pour des personnes en situation précaire.

Activités

- Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise
- Financer la création et le développement des associations et entreprises
- Animer un réseau d'experts au service des associations et entreprises solidaires

Appui en 3 temps : expertise financière ; financement ; accompagnement et suivi

Moyens

- Un réseau régional qui s'appuie sur le réseau national France Active
- Une offre complète de solutions de financement et d'accompagnement : des garanties bancaires, des apports en fonds de propres
- Des conseils
- Des ressources : l'action de Corse Active est soutenue par la Caisse des Dépôts, l'Etat, les Collectivités Locales et Territoriales, le Fonds Social Européen et les banques, mais aussi par l'ensemble des investisseurs institutionnels et privés qui orientent leurs placements vers des fonds solidaires.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CRESS CORSICA, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Lotissement 3F, lieu-dit Le Ricanto
Route du Vazzio (face au stade F. Coty / ACA)
20 090 Ajaccio
Tél : 09 60 17 01 40
Fax : 04 95 21 39 67
Courriel : contact@cress.corsica

Délégué Général : Yannick Léger

Courriel : yannick.leger@cress.corsica

Chargée de mission Développement des Emplois et des Compétences : Julie Paganelli

Courriel : julie.paganelli@cress.corsica

Chargé de mission "Animation et transition écologique de l'ESS" : Jean-Michel Miniconi

jeanmichel.miniconi@cress.corsica

Association Loi 1901, fondée en 2005 et reconnue d'Utilité Publique par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, la CRESS Corsica rassemble et représente les entreprises et réseaux de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en Corse. Elle contribue à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques de développement de l'ESS sur les territoires. Elle intervient sur plusieurs missions en partenariat avec différents acteurs publics et privés.

La CRESS Corsica est aussi engagée au niveau national en participant activement aux travaux du Conseil National des CRESS (CNCRES). Ses adhérents sont :

- Collège Associatif : 27 représentants
- Collège Coopératif : 11 représentants
- Collège Mutualiste : 6 représentants
- Collège Entreprises Sociales : 7 représentants
- Collège Syndicats Employeurs : 1 représentant
- Collège Autre organisme oeuvrant dans le champ de l'ESS : 4 représentants
- Collège Fondation (aucun représentant)

Missions

1- Représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS

La CRESS participe à l'élaboration des politiques territoriales de l'Économie Sociale et Solidaire (article 7 de la loi du 21/07/2014) en concertation avec la Collectivité Territoriale de Corse. Elles définissent ensemble une stratégie régionale de l'ESS. La CRESS peut également contractualiser avec les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre des stratégies concertées et le déploiement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire régional.

Dans le cadre d'un Accord pour le Développement des Emplois et des Compétences co-signé avec la DIRECCTE Corse, elle œuvre également à la structuration d'une délégation des employeurs de l'ESS en Corse en partenariat avec l'UDES (Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire).

2-Appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS

- "Guide de l'entrepreneur social en Corse" dans le cadre de sa convention 2011-2013 avec l'ADEC. Librement consultable et téléchargeable.
- Soutien de l'émergence et accompagnement de la création et du développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
- Mise en place, en partenariat avec l'URSCOP, avec le soutien de l'Etat et de l'ADEC des points d'informations/formation sur la transmission et reprise d'entreprise sous forme coopérative

3-Appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS

- Réalisation, promotion, animation et gestion d'un programme de formations gratuites à destination des salariés et dirigeants bénévoles des structures de l'ESS (inscriptions en ligne dans la rubrique "se former"), qui sont financées par la DIRECCTE et les OPCA Uniformatione et Unifaf dans le cadre de L'Accord pour le Développement des Emplois et des Compétences dans le secteur de l'ESS en Région Corse 2013 - 2016 (EDEC).
- Parrainage de l'Ecole coopérative de Management Coeptis pour assurer, en Corse, la première formation de niveau I Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale (DEES - équivalent Master).
- En lien avec l'Université de Corse et l'IUT di Corsica, mise en place d'une licence professionnelle "Entrepreneuriat Social" afin de compléter l'offre de formation spécifique à l'ESS en Corse (formation initiale de niveau II, formation continue qualifiante et diplômante de niveau I).

4-Contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS, en coopération avec l'Observatoire Economique Régional portée par la GIP Corse Compétences.

5-Information des entreprises de l'ESS

A PROVA, Coopérative d'activités et d'emploi

Quartier Saint Joseph, Résidence Giovanangeli, Immeuble Arosio-bâtiment A1, 20090 Ajaccio France

Tel: 04 95 10 00 22

Fax: 09 72 13 48 48

<http://www.aprova.fr/>

courriel : aprova.ajaccio@gmail.com

Permanences à la Maison de quartier des Cannes, au Centre social Saint-Jean, au Centre social des Salines.

SCOP qui permet d'accompagner les porteurs de projet vers la création d'entreprise ou de tester leur activité au sein de la coopérative d'activités et d'emploi. Elle propose un vrai contrat de travail à durée indéterminée aux personnes qui entrent dans la coopérative et qui peuvent, aussi, devenir associées de la coopérative, c'est dire participer à sa gouvernance sur le principe un homme = une voix ; et qui bénéficient lorsque l'entreprise réalise des bénéfices, d'une épargne salariale.

Projet SCIC Fà Sapè

Plateforme de services coopératifs pour les acteurs de l'ESS

- Développer la synergie des acteurs de l'ESS
- Faciliter l'éclosion et la réussite des projets ESS
- Mettre en réseau les acteurs et les initiatives
- Développer les partenariats entre les acteurs
- Développer la mutualisation des ressources
- Faire du pull/push d'informations en faveur des projets
- Développer d'autres services coopératifs à destination des acteurs de l'ESS

Résumé du projet : http://echo-diffusion.org/presentation/resume_SCIC_FaSape.pdf

Site de présentation : <http://echo-diffusion.org>

Ce projet ne peut démarrer qu'avec le partenariat de la Collectivité.

SANTE

Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)

Hôpital de la Miséricorde

Consultation médico-psychosociale- Service de médecine A -2^{ème} étage
27, avenue Impératrice Eugénie
Tél : 04 95 29 90 33 (accueil service médecine)

Urgences Hôpital de la Miséricorde

27, avenue Impératrice Eugénie
BP 411 20303 Ajaccio Cedex 01
Tél : 04 95 29 91 49

Unité Mobile d'action psychiatrique pour personnes précarisées (UMAPPP) de Castelluccio

Route Saint-Antoine - BP 85 - 20176 AJACCIO
Tél. 06 88 52 17 09
Site internet : www.castelluccio.fr

Interventions à Stella Maris, dans les CHR, et le CHUS et dans la maraude.

Consultation dentaire de premier recours UMCS (Union des mutuelles de Corse du sud)

Boulevard Sébastien Costa-La Rocade-20000 Ajaccio
Tél : 04 95 23 12 64 – sur RV pris par MDM

Aide médicale gratuite

Caisse primaire assurance maladie (CPAM)

Du lundi au vendredi : 7h45 à 15h45
BP910, boulevard Abbé Recco, "Les Padules", 20702 AJACCIO CEDEX 9
Tél : 08 11 70 36 46

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Rue Sœur Alphonse 20000 Ajaccio Tél : 04.95.51.52.88 Fax : 04.95.21.64.17
Courriel : ccas@ville-ajaccio.fr

Centre départemental de la vaccination de la Corse du sud

18, boulevard Lantivy- 20000 AJACCIO
Tel : 04 95 29 12 65
Fax : 04 95 29 15 93
Courriel : vaccination.cg2a@cg-corsedusud.fr
du Lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00

Centre départemental de dépistage (CEGIDD)

18 boulevard Lantivy 20 000 Ajaccio (arrêt de bus : statut Marcaggi)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00, ou sur rendez-vous

Tél : 04 95 29 12 65

- Test de dépistage gratuit anonyme ou non (levée d'anonymat)
VIH/Sida, Syphilis, Chlamydia, gonocoque
Hépatites A, B, C
Prélèvement urétral, vaginal.
- Test rapide d'orientation diagnostique (TROD). Il permet par une simple piqûre au bout du doigt, d'avoir un résultat immédiat à condition que la dernière prise de risque soit supérieure à 3 mois.
- Test sanguin de grossesse
- Traitements ambulatoires de certaines IST

Centre départemental de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires

7 Cours Grandval 20 000 Ajaccio

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00

Tél : 04 95 29 13 81

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Accueil général

21, bis rue Del Pellegrino- 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 29 14 11

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 17h00

Consultations et soins addictologie gratuits

(tabac, alcool, cannabis, jeux, autres)

Dispositif d'information, d'orientation et d'aide : www.drogues-info-service.fr

Ligne Drogue Info Service : 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit d'un poste fixe (depuis un portable au coût d'une communication ordinaire au **01 70 23 13 13**), 7 jours/7, de 8h à 2h

Centres de cure CCAA- Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie(ANPAA)

Ouvert au public : lundi 11h-17h, Mardi au Jeudi 9h-17h, Vendredi 9h-16h

28 avenue Colonel Colonna d'Ornano- Immeuble Sampolo, Ajaccio

Tél : 04 95 21 85 85 / Fax : 04.95.21.06.06

anpaa2a@anpaa.asso.fr. www.anpaa-corse.fr

Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)

Le Loretto - Hôpital Castelluccio

Ouvert au public : lundi/mardi/vendredi 9h-17h, Mercredi 11h-19h, Jeudi 9h-13h

30 avenue Colonel COLONNA d'ORNANO, Ajaccio

Tél : 04 95 20 38 38 / 06 08 96 05 29

csapa_chd@ch-castelluccio.fr

Comité départemental de prévention de l'alcoolisme

Bât C 19 cours Napoléon 20000 Ajaccio

- Ecoute, information, orientation au téléphone seulement : 04 95 21 06 06
- Information, soins en ambulatoire : 04 95 21 85 85

Centre hospitalier -unité de soins d'alcoologie-Secteur Sud

Consultations, prise en charge cure de désintoxication (ambulatoire et hospitalisation ; suivi post-cure)

Centre hospitalier de Castelluccio

Tél : 04 95 29 36 80

Sida, centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit

18 bd Lantivy 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 29 15 92/90

Centre de planification familiale

18, Boulevard Lantivy, 2ème étage Bat B- 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 29 80 80

cpef.ajaccio@cg-corsedusud.fr

Psychiatrie infanto-juvénile

Centre d'Intersecteur pour l'Enfance (CISE)

11, avenue Dr Noël Franchini – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 70 54

Centre d'Intersecteur pour l'Adolescent (CISA)

Rue Jacques Gavini – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 10 61 12

Institut pour déficients sensoriels (IDS)

9, Cours Jean Nicoli—20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 29 46

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

9, Cours Jean Nicoli—20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 46 03

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

9, Cours Jean Nicoli -20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 32 26

Institut Médico-Éducatif (IME Les Salines)

Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO

Téléphone 04 95 23 65 65

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

ITEP/SESSAD

Centre commercial « Les lacs », avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 33 34

Service de Suivi Éducatif et de Soins à Domicile SESSAD « U FIATU »

Centre commercial « Les lacs », avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 77 79

Agence nationale de la santé -ARS

ARS de Corse, Quartier Saint Joseph , CS 13003 ,20 700 Ajaccio cedex 9

Tel : 04 95 51 98 98

www.ars.corse.sante.fr

ouverture au public : du lundi au vendredi de 09H à 11H30 et de 14H à 16H

L'Agence régionale de la santé (établissement public) regroupe les organismes jusqu'alors chargés des politiques de santé dans la région et les départements (DSS, ARH, URCAM, GRSP...).

Ses deux grandes missions : le pilotage de la santé publique et la régulation de l'offre de santé, dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier.

Instance régionale d'éducation de de promotion de la santé -IREPS

Une permanence est assurée de 8H30 à 12H et de 14H à 17H dans nos locaux

Résidence les jardins de Bodiccione

boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

Téléphone : 04.95.21.47.99

Fax : 04.95.28.36.76

Mail : contact@ireps-corse.fr

L'IREPS Corse est chargée d'améliorer la qualité des actions en éducation et promotion de la santé en région Corse et de coordonner le pôle régional de compétences. L'IREPS œuvre à travers plusieurs axes de travail :

- Former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation des projets.
- Soutenir méthodologiquement les acteurs, les institutions et les élus œuvrant en éducation et promotion de la santé.
- Produire des données pour analyser les besoins régionaux en éducation et promotion de la santé afin de repérer les leviers d'actions.
- Structurer l'offre en documentation par la diffusion d'outils d'intervention et de communication en éducation et promotion de la santé.
- Favoriser le développement d'actions afin de permettre l'équité d'accès à l'éducation pour la santé sur le territoire.

Santé Animal

- **Clinique vétérinaire Saint Jean au 04 95 22 11 75**
- **Refuge de Caldaniccia, au 06 88 67 31 09 ou au 06 03 58 63 83**

HANDICAPS-AIDE

Maison départementale des personnes handicapées- MDPH

Avenue du Mont Thabor-Immeuble Castellani
BP 80962
20700 Ajaccio CEDEX 9
Tel: 04 95 10 40 90
Fax: 04 95 10 40 93

Accueil physique

Lundi : 8h30 à 11h30 – 14h00 à 16h00
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30

Accueil téléphonique

Tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Soutien des personnes souffrant de troubles psychiques- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

2, rue des Pommiers, Montée Saint-Jean, 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 22 99 00 ; Fax : 04 92 32 62 33
ajaccio@isatis.org

Le SAMSAH est un établissement médico-social qui s'intègre dans une palette de réponses individuelles et/ou collectives, et s'adapte au parcours de vie de toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique.

Dispositif « Un chez-soi d'abord » d'Ajaccio –accompagnement troubles psychiques « **Una casa prima** »

Son objectif est de permettre à des personnes vivant dans une grande précarité et souffrant d'isolement, de retrouver peu à peu leur place de citoyen au sein de notre société. (voir Isatis, p.45)

Etablissement et service d'aide par le travail - ESAT ADAPEI

(ADAPEI -Association départementale Amis Parents Enfants Inadaptés)

- **CAT ULICETTU** accueille 68 personnes reconnues travailleurs handicapés
ZI du Vazzio rte Sartène 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 23 15 25
Fax : 04 95 23 22 33
Courriel : esatulicettu@yahoo.fr

Activités :

- Restaurant, cafétéria
- Nettoyage de véhicules
- Conditionnement, travaux à façon
- Restauration collective, liaison froide
- Location de salles
- GED (gestion électronique des documents)

- **LES JARDINS DU GOLFE** accueille 114 personnes reconnues travailleurs handicapés
11, Lotissement Michel-Ange, 20167 Baleone
Tél : 04 95 23 64 50

CLE septembre 2017- FH

Fax : 04 95 10 30 56

Courriel : esatulicettu@yahoo.fr

Activités :

- Blanchisserie industrielle
- Pépinières
- Entretien et création d'espaces verts
- Vente sur place de produits artisanaux

ENFANCE -JEUNES - FAMILLES

Aide sociale à l'enfance

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (Adoption)
Hôtel du département, BP 414,20183 Ajaccio cedex
04 95 29 15 81 et/ou 04 95 29 82 05

Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ARSEA)

4 Avenue du Maréchal Juin
20090 AJACCIO
04 95 22 33 34

Organe gestionnaire des établissements ou des services au sens de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Des dispositifs d'accompagnement et de soutien spécialisés aux services des personnes et de leurs familles Vous êtes à la recherche d'une association d'accompagnement et de soutien en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs familles ?

Corse du Sud (Ajaccio, Grand Ajaccio, Deux-Sevi, Deux-Sorru et Sagone).

- Un projet de vie pour toutes les personnes accompagnées (PPA)
- Un travail en réseau, avec de nouveaux partenaires (ARS, CD 2A, Education Nationale, etc.)
- Des interventions dans les différents lieux de vie
- Un soutien à la scolarisation et à la professionnalisation
- Un accompagnement à la vie sociale

Le DASI (Dispositif d'Accompagnement à la Scolarisation et à l'Inclusion) est un établissement regroupé par arrêté n°ARS/2014/213 en date du 11 Juin 2014, géré par l'ARSEA de la Corse. Il intervient sur une zone couvrant Ajaccio et le Grand Ajaccio. L'établissement accompagne et soutient plus de 120 enfants, adolescents et jeunes adultes dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs, en vue de leur permettre d'accéder à une scolarisation, une inclusion sociale et professionnelle dans tous les lieux de vie ordinaire (école, crèche, halte-garderie, lieux de loisirs, entreprises, etc.). Le Dispositif assure le soutien à la scolarisation et à l'acquisition de l'autonomie, le conseil et l'accompagnement de la famille et de l'entourage en général, l'aide au développement psychomoteur et aux orientations ultérieures.

Espace Rencontre des Salines : 04 95 72 17 03

- Aide aux devoirs
- Activités et sorties éducatives, pédagogiques et sportives.

Unité de Prévention Spécialisée des Jardins de l'Empereur (public féminin) : 04 95 29 80 49

- Aide aux devoirs
- Activités et sorties éducatives et pédagogiques.

Prévention spécialisée FALEP : 04 95 22 35 34

- Activités éducatives
- Soutien scolaire

Activités collectives adultes, enfants et adolescents : 04 95 22 49 43

- Unité de Travail Collectif
- Soutien à la parentalité
- Mise en place d'ateliers
 - artistiques
 - de récupération
 - socio-esthétique.

Association de Soutien d'Accompagnement Familiale 2A (ASAF2A)

Résidence Impériale - Bat B2 Quartier Candia 20090 Ajaccio
Tél : 09 62 35 07 53 / 06 15 30 21 50 Fax : 04 95 27 92 54

Service d'aide à domicile employant des Technicien(ne) d'Intervention Sociale Familiale (TISF) :
Interventions à domicile pour soutenir des parents en difficulté et créer un espace rencontre
parents/enfants lorsque ces derniers font l'objet d'un placement.

Mission locale d'Ajaccio

Service pour les jeunes 16/25 ans (formation, orientation, emploi, logement, santé, mobilité, loisirs)
7 rue Paul-Colonna-d'Istria, Hôtel Castel-Vecchio, 2e étage ,20090 Ajaccio
Du Lundi au Jeudi : de '08h30 à 12h15 de 13h30 à 17h00
Le Vendredi : de '08h30 à 12h15 de 13h30 à 16h30
Télécopie : 04 95 20 27 42
Téléphone : 04 95 20 92 38
<http://www.missions-locales-corse.org>
secretariat.mlajaccio@missions-locales-corse.org

La Mission Locale d'Ajaccio est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et
d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16-25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans
qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités. Son territoire d'intervention couvre 80
communes, du Grand-Ouest Corse, de Santa-Maria Sicché à Osani.

La structure propose à chaque jeune un parcours personnalisé vers l'emploi pour l'aider à surmonter
les obstacles à son insertion professionnelle et sociale et l'accompagner ainsi vers l'emploi durable.
Pivot de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale bénéficie d'une offre de
services unique: orientation, emploi, formation, logement, santé.

Association de Soutien d'Accompagnement Familiale 2A (ASAF)

Résidence Impériale - Bât B2, quartier Candia, 20090 Ajaccio
Permanences / Orientation / Information,
9H-16H du lundi au vendredi
Tel : 0962350753/0615302150
Courriel : asaf2a@orange.fr

Soutien des familles signalées par les assistantes sociales

La maison ouverte du Conseil départemental de la Corse du Sud

Pour tout renseignement, le matin : 04 95 10 79 70

Ajaccio : Résidence des Cannes

Rue Simongiovanni

Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Baléone : Mercredi et jeudi matin : 9h00 à 11h30

Lieu de jeux, d'écoute, d'échange, de détente. Enfants de 0 à 4 ans, adultes accompagnants, futurs
parents.

Union départementale des associations familiales (UDAF) 2A

av. Maréchal Lyautey
20090 AJACCIO
Tél 04 95 23 40 43 ou 04 95 10 07 45
Courriel : udaf2a@udaf2a.fr
Lundi au vendredi 9h à 12h

CSJC Centre du sport et de la jeunesse en Corse

<http://www.csjc.eu/v3/>

Chemin de la Sposata - 20090 Ajaccio - tél.: 04 95 10 65 10 - fax.: 04 95 10 65 11

Le CSJC est un syndicat mixte qui associe la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Général de Corse-du-Sud.

- Acteur éducatif de dimension régionale, il mène un projet d'établissement poursuivant :
- Un objectif d'éducation populaire avec de nombreuses formations, stages, actions de sensibilisation visant à accompagner tous les publics vers l'autonomie, l'action, l'innovation et la citoyenneté.
- Un objectif sportif ambitieux : offrir aux jeunes athlètes insulaires et aux acteurs sportifs les meilleures conditions d'accès au plus haut niveau grâce à des installations (Stade synthétique éclairé, gymnase parquet, deux dojos, salle de musculation), des techniques et formations les plus performantes.
- Il accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques de jeunesse, de cohésion sociale et de développement sportif.
- Il anime, soutient et outille les réseaux d'acteurs sportifs et socio-culturels par la mise à disposition d'installations et de ressources à des tarifs accessibles.

SENIORS- SERVICES

ADMR Corse du sud

Organisme gestionnaire SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

Villa Isabelle - 8, rue Rossi - 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 31 78

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Maison territoriale des services ADMR du pays ajaccien

Lot Michelangelo - 20167 AFA

Tél : 04.95.21.98.37

Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 16h30

Association corse pour les personnes âgées (ACPA)

Organisme gestionnaire SSIAD Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées

Domaine des chênes, E5Alzo Di Leva 2, La Rocade

BP 562- 20189 Ajaccio Cedex 2.

Tél : 04 95 22 35 22 - Fax : 04 95 23 03 29

Courriel : acpa2a@wanadoo.fr

Site : www.acpa.corsica

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h30

(sauf le jeudi après midi)

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Corssad

Organisme gestionnaire SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

8 cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 20 22 24

Du Lundi au Vendredi de 08 h 45 à 16 h 45

Union des Mutuelles de la Corse du Sud

Organisme gestionnaires SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

Boulevard Sébastien Costa, La Rocade, 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 23 46, ; 04 95 23 46 78

Association Axe

6 Boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 22 45 73

L'Age de Diamant

Services à domicile pour personnes dépendantes

Bâtiment A1, résidence Impériale, rue des Tamaris, 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 50 76 83

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

DEFENSE DES DROITS ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Enfance en danger : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)

Cellule de recueil des informations préoccupantes, BP 414, 20183 Ajaccio Cedex
Tél : 0800 000 119 – 24h/24

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Corse du Sud (CIDFF2A)

Imm. Le Ciste, Logirem Les Hauts de Bodiccione, 20090 Ajaccio
Téléphone: 04 95 23 01 85 ou 06 82 35 78 28
cidf@wanadoo.fr

Le CIDFF est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Accueil anonyme, gratuit et confidentiel

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Corse-du-Sud

Accueil information et orientation juridiques
Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, 4 Boulevard Masseria 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 20 08 59

Information anonyme, gratuite, sans rendez-vous pour tous les publics pour répondre aux questions juridiques dans tous les domaines de la vie quotidienne (consommation, famille, logement, travail...)

Délégation régionale chargée des Droits des Femmes

13 r Forcioli Conti , 20000 Ajaccio
Tel : 04 95 51 70 90

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Corse du Sud (SPIP)

06 avenue Pascal Paoli
20 000 Ajaccio
Tél : 04 95 10 70 17

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Missions : favoriser la réinsertion des personnes majeures placées sous main de justice, incarcérées ou non ; veiller au respect des obligations qui sont imposées par le magistrat aux personnes condamnées ;

réaliser des enquêtes sociales préalables à la comparution devant une juridiction ; assurer le suivi des contrôles judiciaires ; informer les autorités judiciaires du déroulement des mesures ; aider à la prise de décision de justice, notamment en communiquant à l'autorité judiciaire toutes les informations nécessaires à une meilleure individualisation de la peine adaptée à la situation de la personne ; proposer au magistrat des aménagements de peine ; prévenir les effets désocialisants de l'incarcération ; maintenir les liens familiaux et sociaux de la personne détenue ; aider les sortants de prison après avoir préparé leur retour à la vie libre.

ACCUEIL DES ETRANGERS – SITES OFFICIELS

Service Social du Département Corse Sud

- **1ère circonscription d'Action Sociale**
7 cours Grandval – 20 000 Ajaccio
Tel : 04 95 29 15 58
Fax : 04 95 29 14 70
- **2ème circonscription d'Action Sociale**
Immeuble Castellani - Quartier St Joseph- 20 090 Ajaccio
Tel : 04 95 29 14 07
Fax : 04 95 20 21 44

Préfecture Corse du Sud

Palais Lantivy, Cours Napoléon, 20188 Ajaccio Cedex 9

Accès au public

rue Sergent Casalonga
20000 Ajaccio

- **Bureau des étrangers sur rendez-vous, au 04 95 11 11 48 (accueil téléphonique de 8h30 à 11h30)**
- **Bureau de naturalisation : sur rendez-vous au 04 95 11 11 41 (accueil téléphonique les mardis et jeudis de 9 h à 11 h)**

Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est chargé d'enquêter sur le bien-fondé des demandes d'asile politique, qu'il accepte ou refuse. <http://www.ofpra.gouv.fr>